

N° 3

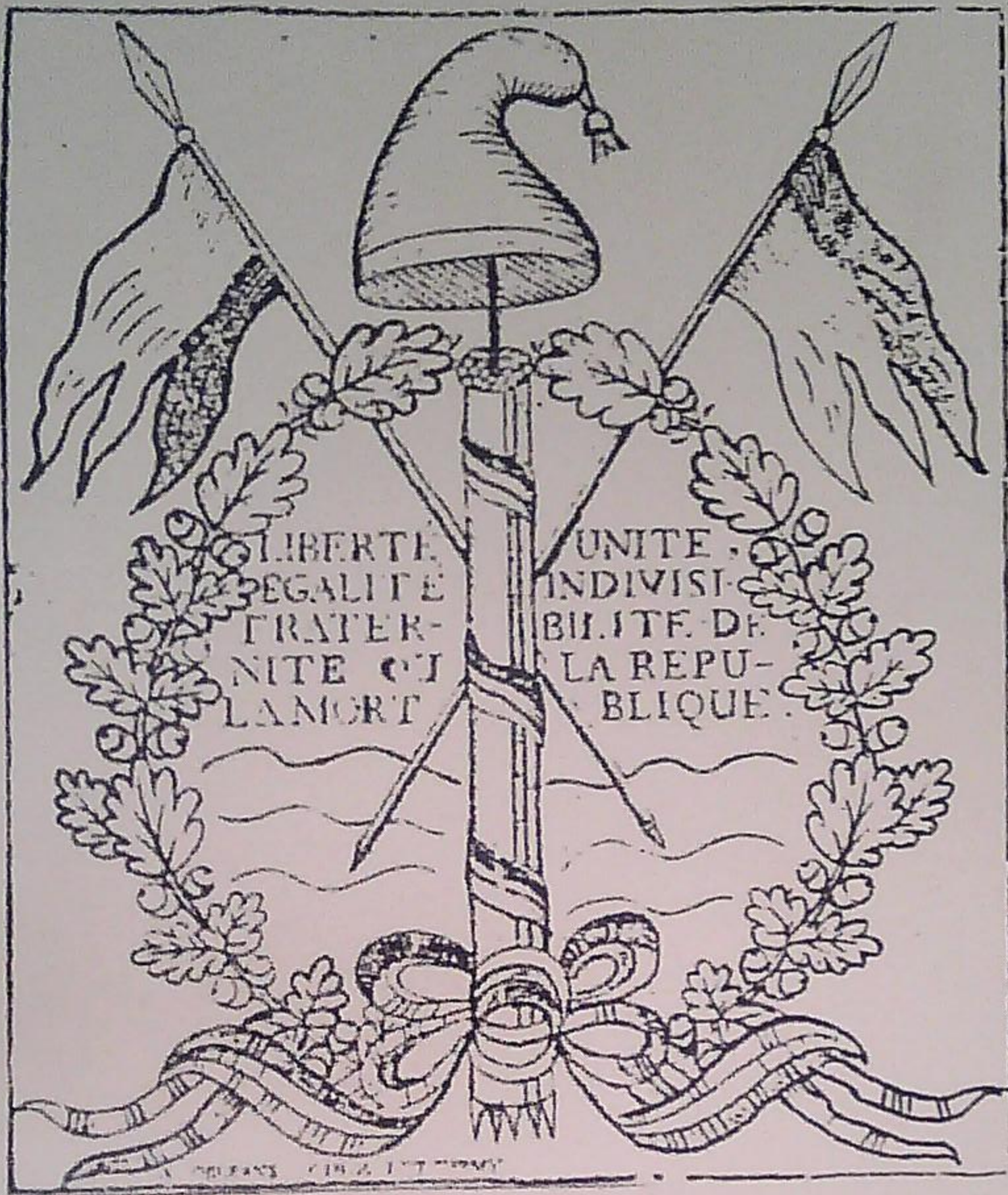


*Histoire
d'Abillon*



pendant la Révolution

OGEC.



au fil des pages vous trouverez

L'Histoire d'HILLION pendant

Les années précédant la Révolution	pages 1 à 4
Les Etats Généraux L'Assemblée Constituante	pages 5 à 15
La Convention Nationale La République Le Gouvernement Révolutionnaire	pages 16 à 25
La Convention Thermidorienne	pages 26 à 30
Le Directoire	pages 31 à 38
L'Année 1800	pages 39 & 40

Un nouveau chapitre s'ajoute à notre histoire d'HILLION, à travers les âges.

Les onze années évoquées sont tellement importantes que ce n° 3 leur est entièrement consacré.

Nous avons eu la chance de bénéficier dans ce travail des recherches faites par le père GODARD alors qu'il était professeur d'Histoire à l'École de ST ILAN, nous le remercions particulièrement.

La vie quotidienne des hillionnais de cette époque et leurs réactions se trouvent enfouies dans bien des endroits : archives départementales, locales, mairie et presbytère, château de BONABRI.

Nous avons essayé dans toute cette masse d'extraire les événements les plus marquants et en y joignant les événements nationaux, nous pourrions voir comment réagissaient les hillionnais face aux bouleversements qui se produisaient en FRANCE.

Ce faisant, notre ambition est que tous puissent connaître leur passé pour espérer dans l'avenir.

L'époque révolutionnaire est un jalon important dans la mémoire de chacun de nous. Dans beaucoup de contes populaires on trouve l'expression :

"C'était avant la grande révolution", ou bien "c'était il y a longtemps, si longtemps que les grands pères de ceux qui ont vu la révolution n'étaient pas encore nés", ou encore "c'était du temps de la grande révolution". *

Un autre récit nous dit qu'elle fut comme tous les grands événements annoncée par des prodiges : un peu avant 1789, il y eut en BRETAGNE de terribles batailles entre les chats du pays sur la lande de MESLIN et sur les côteaux du Mené *

Une autre légende nous dit que vers la fin du XVIII ème siècle un des derniers prieurs de BOSQUEN était sorcier, il montait sans échelle sur la tour de l'église et il prédisait l'avenir. Un jour qu'il y était grimpé il se mit à songer et il dit :

"Dans quelques temps nous serons persécutés et la forme du gouvernement changera" un des moines qui l'entendit lui demanda : "cela durera t-il longtemps ?" "Dix à douze ans".

* Paul SEBILLOT LE FOLKLORE DE FRANCE.

A la fin du N° 2 de l'Histoire d'HILLION, nous avons déjà entrevu ce qu'était, dans les années précédant 1789 : la paroisse d'HILLION. Rappelons en quelques traits et complétons.

- De nombreux châteaux existent à cette époque : BONABRY, LES AUBIERS, LES MARAIS, CARBIEN, LES ETANGLES.

Seul le premier est resté semblable à ce qu'il était à l'époque, les autres ont été reconstruits depuis (voir N° 2) ou sont devenus bâtiments de ferme.

- Les fermes d'HILLION sont des maisons basses, sans étage formant bloc avec les bâtiments d'exploitation, bâtis avec les matériaux du pays.

Le point culminant est le moulin de justice (85 mètres), lieu jadis des exécutions capitales.

- L'Eglise, seul bâtiment important, servait pour les offices et les délibérations d'intérêt général.

Un cimetière planté de sapins et de pommiers l'entourait, le presbytère auquel on accédait par une petite avenue bordée de peupliers était en très mauvais état.

- Le paysage : Beaucoup de "Champs ouverts" ou "Champagne". Peu de bois sauf aux alentours des châteaux (pour pallier l'absence de bois, on fait venir des paroisses voisines : POMMERET, MESLIN, PLEDRAN, PLANGUENQUAL, des ajoncs et des fagots.

- La population. En étudiant les registres paroissiaux de l'époque sur plus de 70 ans et par divers recoupements, on peut estimer que la population devait être en 1789, d'environ 1835 personnes, et à la fin de la révolution de 2050.

250 personnes environ habitent le bourg (13 % de la population totale). Des villages existent "Les Grèves" 110 habitants - La "Grand'Ville" 100 habitants - "Larmot" 90 habitants et ST RENE 80 habitants.

Toujours en étudiant les registres paroissiaux, on s'aperçoit que la mortalité infantile est importante ; sur 5 naissances, 1 enfant meurt avant 1 an, 1 autre avant 20 ans. Par contre les survivants peuvent espérer vivre relativement vieux (20 % des naissances dépassent 60 ans).

On se marie habituellement aux environs de 30 ans.

Les filles sont presque totalement illétrées ; les garçons eux sont un peu mieux lotis dans ce domaine.

84 % des hillionnais à cette époque sont inscrits sur les registres comme étant "Laboureurs" : on trouve ensuite quelques représentants des professions suivantes : menuisiers, charpentiers, tonneliers, maréchaux ferrants ou charrons, tailleurs ou couturiers, cordonniers, aubergistes, meuniers, couvreurs, tisserands, cordiers, fileurs de laine, jonchiers, poissonniers, fourrier.

Relevé des registres paroissiaux d'Hillion (1789 - 1800)

ANNÉES	NAISSANCES				MARIAGES							DÉCÈS									
	Total	Total des G	Total des F	Total Enfants illég.	Total	Age moyen des G	Age moyen des F	Age du plus jeune G	Age du plus jeune F	Age du plus âgé G	Age de la plus âgée F	Total	Total des G	Total des F	Age moyen des décès	non précisés	0 à 1 an	1 à 20 ans	20 à 60 ans	60 à 100 ans	Age du décès
1789	59	28	31	-	17	32	27	22	16	55	40	35	19	16	37	-	5	9	10	12	82
1790	63	30	33	-	12	32	27	26	19	50	35	33	19	14	31	3	6	5	11	8	81
1791	58	33	25	-	15	35	34	22	19	54	46	51	28	23	24	1	10	20	13	7	85
1792	46	25	21	-	6	30	33	x	x	x	x	35	19	16	26	2	8	7	13	5	98
1793	67	39	28	1	32	28	27	19	17	45	40	23	8	15	27	-	7	7	3	6	80
(1794) A-II	43	18	25	-	10	25	23	20	19	39	33	31	11	20	27	2	8	7	6	8	78
(1795) A-III	66	32	34	1	9	29	25	23	16	35	32	43	21	22	34	12	2	4	12	13	86
(1796) A-IV	60	32	28	-	15	32	36	26	19	48	43	34	14	20	25	6	6	7	8	7	90
(1797) A-V	54	21	33	-	8	27	25	19	17	44	35	43	20	23	38	1	7	7	15	13	98
(1798) A-VI	64	38	26	-	29	28	30	17	16	43	38	55	27	28	28	3	13	15	16	10	84
(1799) A-VII	73	46	27	2	27	33	31	18	15	68	54	63	30	33	26	-	17	20	12	14	84
(1800) A-VIII	67	38	29	-	9	31	28	22	18	41	40	36	19	17	33	-	10	6	14	6	90

Cultures : Les champs amendés par la marne venant de la baie d'Yffiniac fournissaient : froment, pois, blé noir et lin.

On élevait des chevaux et sur les grèves, par un procédé décrit dans le N° 2, on extrayait le sel.

Système féodal : A la veille de la révolution on trouve 10 seigneuries réparties entre 4 familles nobles

Les "DE CHAPPEDELAINE" à la seigneurie des Marais

Les "DE LA NOE" à la seigneurie des Aubiers

Les "DE LA CHASSE" à la seigneurie des Vergers

Les "DU BOUILLY DE TURCAN" à Bonabry - Lermelleuc, Le Clos, la Ville Pépin, Le Quellinec, La Villepierre et Carbien.

Au chateau de Bonabry, demeuraient depuis plusieurs siècles les Du Bouilly Turcan : En 1743 Françoise de Bouilly Turcan épouse Louis Bonaventure Jacques Le Corgne, comte de Launay qui avait ses propriétés à LAMBALLE et MARQUE. Elle vécut à LAMBALLE et ne revint à Bonabry que peu de temps avant la révolution, à 60 ans.

Il semble que les rapports entre les chatelains et leurs fermiers soient bons et on en trouvera plusieurs exemples dans les années qui suivront.

Les Impôts : Le conseil de fabrique, qui s'occupe à la fois des affaires civiles et religieuses, gère les biens de l'Eglise et charge 2 trésoriers annuels de la perception des impôts royaux.

Le syndic est responsable de l'exécution des ordres du Roi, du tirage au sort de la milice, de la corvée, et des requisitions militaires.

Les impôts étaient nombreux :

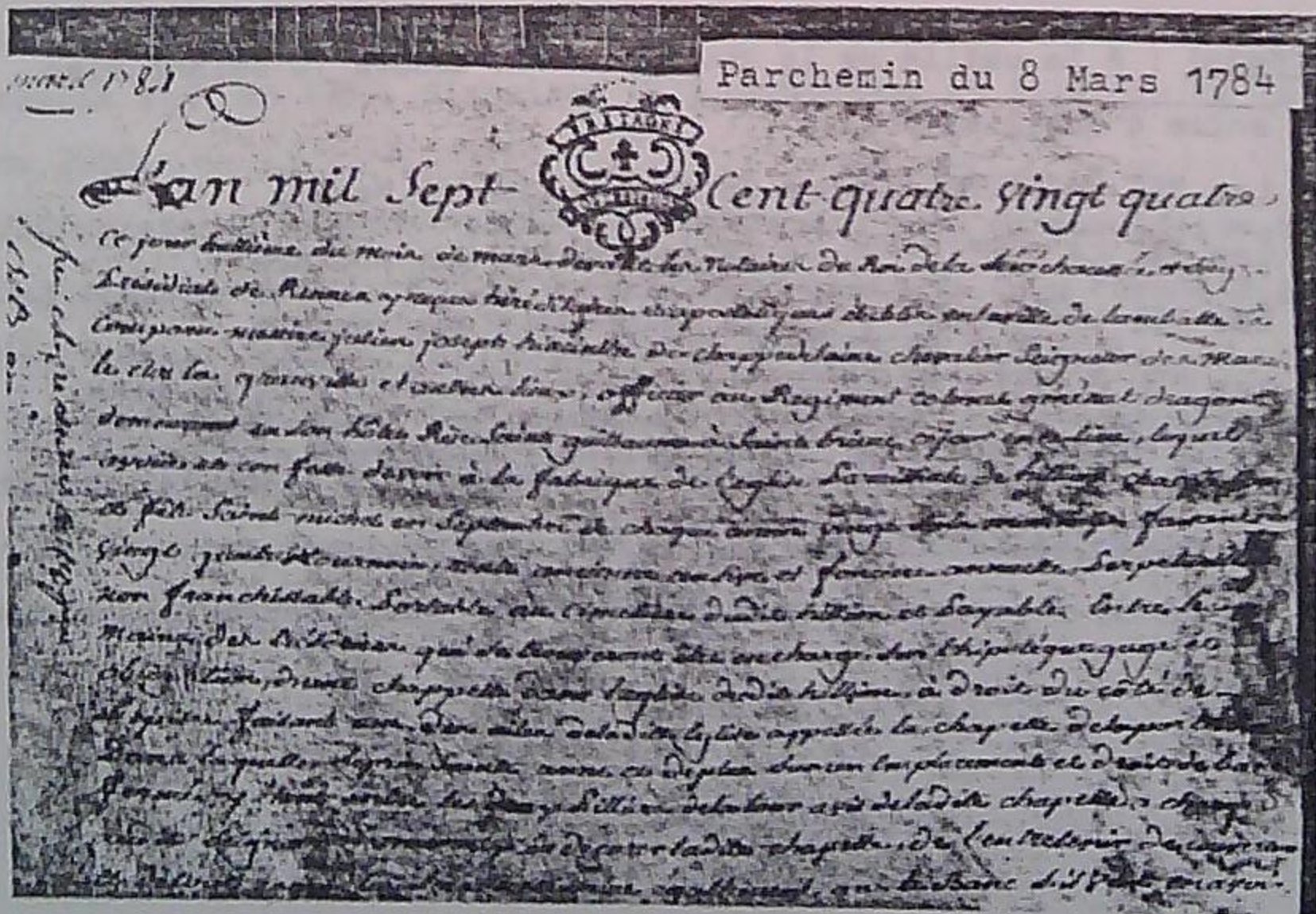
Directs comme la TAILLE, les FOUAGES (HILLION était taxé à 79 feux en 1787, les fouages rapporteront 1495 livres 7 sols 7 deniers), la CAPITATION qui rapporte en 1789 1830 livres 12 sols 9 deniers, et les VINGTIEMES (en 1787, HILLION avait payé 4206 livres, 2 sols, 8 deniers).

Du bien Indirects : 8 employés dans les "Fermes du Roi" perçoivent pour son compte des droits multiples (contrôle, insinuation, franc-fief, droits sur les tabacs, les cartes à jouer, les huiles, les cuirs, etc...)

Plus tard, ces employés du Roi, entrèrent dans les douanes nationales, et l'un d'entre eux deviendra secrétaire de la municipalité.

Reconnaissance des rentes sensives dues à la fabrique de l'Eglise d'Hillion

de Messire Joseph Hyacinthe de CHAPPEDELAINE



L'organisation de la société qui n'avait pas bougé depuis 500 ans comprenait le Clergé (haut et bas), la Noblesse, le Tiers-Etat (bourgeois, ouvriers et paysans). A HILLION ce dernier ordre était surtout composé par les paysans.

Le Roi devant les difficultés croissantes financières, récoltes mauvaises convoque les Etats Généraux pour le 1er Mai 1789.

Le 3 avril 1789 en présence de l'avocat militant de la juridiction de LAMBALLE les citoyens du Tiers-Etat désignent, en assemblée électorale, deux paroissiens pour les représenter : Marc JAFFRELOT et Gilles SERADIN. Le premier était fermier à RIGOLET et mourut en 1791. Le second est moins sûr car il existait 2 Gilles SERADIN, l'un à la HORVEE, l'autre au PLESSIX, et leur donnent pour mission :

- d'adhérer à ce qui sera trouvé de plus juste par l'ordre du Tiers et de demander, pour l'intérêt particulier de notre paroisse que le règlement qui défend de mettre les lins à rouir dans les rivières et ruisseaux soient révoqués pour la paroisse d'HILLION, parce que sa principale culture est celle des lins, que les ruisseaux qui coulent dans la paroisse n'ont pas de poissons, qu'ils tombent aussitôt dans la mer. Enfin que cette paroisse serait ruinée si ce règlement était exécuté. Nous demandons de plus que les pensions congrues soient doublées ; que les établissements d'étalons soient supprimés, qu'il soit permis de franchir les rentes féodales et foncières ; que les francs-fiefs soient supprimés ; que les couvents de mendiants des 2 sexes soient entretenus par les plus riches.

On voit que les paysans d'HILLION savaient juger de leurs intérêts mais pensaient également à leur curé ou vicaire en réclamant le doublement de la partie du revenu des cures revenant au bas-clergé, preuve que celui-ci partageait leur condition de vie.



francois fremin sieur de gillavucceurion
 guillaume guinard sieur de quession
 Toussaint habmannelaut doné guinard
 Joseph Doyot fils gueslain valet de chambre valet
 J. D. R. G. A. U. O. R. veuve Couressurel
 Charles Chaplain freres benoist
 desiré moitte ^{U. L. A. J.} hulin chaplain
 René Raut iullien ^{jean barret} RAUJIN
 COLLET
 Jean le maître Guillaume gautier
 et honneur de Jean le moulin et un gueslain
 veuve Comproux Joseph gueslain ion collet
 L. F. O. U. B. T. Toussaint Rouault Jean gueslain
 Mathurin freres francois gautier
 Henri Louis maître gueslain
 P. I. E. V. R. E. C. A. C. E. U. P. P. : D. E. I. A. N. O. R.
 Jean valet ^{gilla serdin}

Desapote
 ar. p. t. gueslain

Marie-Joseph Collet

Signatures des électeurs d'Hillion
 au Procès-Verbal de l'Assemblée Electorale
 du 3 Avril 1789.

Le 4 avril 1789 Le fils du député nommé la veille Jean JAFFRELOT (26 ans) écrivait, à destination du sénéchal de RENNES, une lettre :

Placette fait par moi, Jean JAFFRELOT

Monsieur le Sénéchal de RENNES,

J'ai vous écrit ces marques an conscience pour la vérité dont j'ai vous dit et prouverai par beaucoup de personne dont certifie le présent qu'il soit rémontrer dans la cour du Roi même, Messieurs, comme j'ai vous prie et prêtant que vous daingneré prêter la main à ce sujet, j'ai vois vous distinguer en foi d'oneste homme les sujets les plus intéressants d'abolir et di faire justice

Premièrement, pour le juste, il faut que les trois rolle qui se font dans la paroisse de HILLION et autre paroisses qui sont levé pour les droit du Roi, savoir : capitation, vingtienne, taille, pour les tailles surtout, j'ai vais vous dirre l'injustice qui si fait : ce rolle ce faisant à l'idés des égailleurs et délibérant qui, après l'avoine fait, se mette à de cerer ; pourquoi cel , Messieurs ? Environ trois cent livres de coltage, voila l'injustice qui si fait. Monsieur, à ce sujet j'ai vous prie de faire représentation que ces trois rolle seraient fait par un notaire et un autre homme mais par état du Roi pour le juste, celui qui fera ces rôles de tailles serait payé de la même somme que ceux qui le font présentement.

.....

Troisièmement, que l corvois des grands chemins qui se fait aux frais du pauvre paisans soit suporté par les noble, qui ont tous les biens ; qu'il soit donné un arrest de la cour que les noblesse ne pourrainet point anvoié des brevet pour rente féodal dont presque tout les paisant ne connaisse rien ; que pour le bien du publique il serait à propos que cest rante soit détruite ; beaucoup de gens sont ruiné par ce sujet, pour le bien du publique ; que tous les froment de rante soient taxé à trois livres le cart ; que tout ceux à qu'il en est dû serons obligés de recevoir par argent selon l'ordre qui leur sera prescrite par ordre du Roi.

.....

Cinquièmement qu'il serait biens juste que toute dixine serait levé du vingt quatre dans les paroisse

.....

Fait sous mon signe comme j'ai servi le Roi cinq années.

Si vous daigné faire cette représentation pour moi, Monsieur, comme cest la vérité que j'ai manqué ici pour toute cest cause, si j'oitais trouvé capable pour l'exécution de ces choses ci-devant marqués, je les ferai du mieux qu'il me sera possible, Monsieur, je suis avec tout les respect possible

JAN JAFFRELOT, canoniers
garde coste, demurant à Bêchêri, paroisse d'HILLION

20 Avril 1789 L'ordre la Noblesse de Bretagne, réuni à SAINT BRIEUC décide de ne pas envoyer de députés aux Etats-Généraux.

17 Juin 1789 Transformation des Etats-Généraux en Assemblée Nationale.

9 Juillet 1789 L'Assemblée Nationale prend le nom d'Assemblée Constituante.

14 Juillet 1789 Prise de la Bastille.

4 Août 1789 Abolition des ordres et privilèges, égalité entre tous les français et en même temps abandon des libertés et droits bretons.

27 Août 1789 Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

2 Novembre 1789 Les biens du Clergé sont mis à la disposition de la Nation et servent de garantie à une émission de papier-monnaie : les assignats.

Fin 1789 - Début 1790 L'Assemblée Constituante adopte des décrets qui bouleversent l'ancienne organisation du pays.

La Bretagne est divisée en 5 départements ; celui des Côtes du Nord (côtes ? rivages ou montagnes ?) est divisé en 9 districts et chaque district en 9 cantons dont celui d'YFFINIAC.

HILLION devenu commune en dépendait.

Costumes de cérémonies des députés des 3 ordres



1 7 9 0

Octobre 1790 Un procès verbal daté du 26 Octobre dressé par la municipalité est le premier texte indiquant que la Loi datant du 14 Décembre 1789, organisant les municipalités, était effectivement appliquée à HILLION.

Ce procès verbal relate le débarquement nocturne et clandestin de plusieurs émigrés.

On sait que dans les communes maritimes les employés du Roi devaient surveiller très spécialement les côtes pour y percevoir les douanes. Beaucoup d'entre eux furent employés dans la garde nationale organisée pour la défense locale et à ce titre effectuèrent des arrestations.

En voici le résumé :

Le 26 Octobre, à la tombée du jour, Julien HEURTEL né à CARBIEN se rend à la fontaine du Trégo pour y faire boire ses chevaux. Il y trouve "un carrosse attelé de quatre chevaux ainsi qu'une foule nombreuse de noblesse et de domestiques au nombre de 15 ou 20, armés de pistolets et de fusils" une barque guidée par signaux, venait de prendre 2 femmes sur la côte.

Les auteurs de cette tentative d'embarquement étaient le sieur de la HOUSSAYE (de PLESSALA ou PLOUGUENAST, il réussira à émigrer en Avril 1792) et le sieur de VILLERAULT de CESSON, accompagnés de 2 ou 3 personnes inconnues et Jacques LE MERCIER dit BELLISLE débitant de tabac au bourg d'HILLION, gardant une caisse garnie de toiles cirées (elle était remplie d'argent) HEURTEL tente d'empêcher le départ, se bat avec Monsieur de la HOUSSAYE, on lui promet de l'argent, il refuse. Les sieurs BEDEL, DURAND et DUPARC employés dans les fermes du Roi, surviennent alors ainsi que d'autres habitants d'HILLION mettant fin à la tentative d'embarquement.

Un autre élément confirme cette application : si fin 1789 les comptes de la fabrique pour la paroisse d'HILLION avaient été rendus "devant le général de la paroisse", fin 1790, ils le furent "devant les officiers municipaux de cette paroisse".

- Les nouveaux élus qui devaient pouvoir payer dix journées de travail, l'étaient par les citoyens actifs (une cinquantaine à HILLION). Ceux-ci devaient avoir 25 ans, avoir domicile depuis un an, payer trois jours de travail en contribution directe. Les autres, les plus pauvres, sont "citoyens passifs". Ce système était on le voit peu conforme au premier principe de la déclaration des droits de l'Homme, et du Citoyen.

- Nous trouvons comme Maire Guillaume GUINARD, âgé de 50 ans, gérant la ferme de Taniot, dépendant du château de BONABRI.

Le procureur de la commune était Guillaume GAUTIER, 40 ans.

Joseph DAYOT, François BENOIST, Jean CHAPLAIN, Yves CHAPLAIN et Jacques MACE étaient officiers municipaux, et presque tous d'anciens trésoriers de la paroisse.

Nous ne connaissons que 2 notables sur les 10 prévus : Jean VAUTIER et Mathurin GUERNION.

- Le conseil municipal se réunissait dans l'ancienne sacristie, il avait dans ses attributions ordinaires de répartir et de faire percevoir les contributions de gérer les budgets et de veiller à la voirie. La municipalité avait en outre un pouvoir réglementaire étendu ; par ses "délibérations" elle pouvait taxer les produits de première nécessité, requérir la force publique, armée ou force nationale, proclamer même la Loi martiale et, d'une façon plus ordinaire, assurer l'ensemble de la police municipale.

- Le 12 Juillet 1790, l'Assemblée Nationale votait la constitution civile du clergé (réorganisation des Evêchés, élections des Evêques et Curés).

Avec la Loi obligeant les curés et autres fonctionnaires publics à prêter serment à la constitution (26 Décembre 1790).

Les difficultés allaient commencer car si on acceptait les réformes et la nouvelle administration on admettait difficilement que l'on touche à la Religion.

- Les paysans bretons étaient ce que l'on appellerait aujourd'hui des Chrétiens progressistes, ils étaient révolutionnaires, très revendicateurs et assoiffés de justice sociale, mais ils étaient d'abord des Chrétiens. *



* Histoire de Bretagne - Yann BREKILIEN.

21 Janvier 1791 Ce jour là, la municipalité d'HILLION reçut du directoire du district (ST.BRIEUC) la Loi relative au serment, avec l'invitation de la faire "publier - afficher et exécuter selon sa forme et teneur".

A la demande de serment, le recteur René-Julien PORET et son vicaire opposent un refus catégorique.

9 Février La municipalité rendait compte au district de la position de son recteur :

" Je vous déclare que je ne fairay point le serment exigez par le décret du 26 Décembre 1790 "

Le rapport concluait "Il n'ont fait aucune déclaration ny serments"

Début Mars circula un opuscule exposant "la Doctrine Catholique sur les matières agitées en ce temps". Il portait parmi les toutes premières signatures, celles de René-Julien PORET, recteur d'HILLION, J. PENSART, curé d'HILLION, Claude-Yves LONCLE, Louis GUINARD, P.J MEHEUST, tous prêtres à HILLION.

Au 22 mars, dans le canton d'YFFINIAC, 3 prêtres sur 8 avaient prêté serment.

26 Mars 1791 La refus de prêter serment entraînait le remplacement du réfractaire, aussi les électeurs d'HILLION reçurent une convocation pour le dimanche 5 Juin, afin de procéder à l'élection de remplaçants.

16 Avril 1791 Par l'application de la constitution civile du Clergé, les biens ecclésiastiques étaient réputés biens nationaux, aussi ce 16 Avril, sous la présidence de 2 commissaires nommés par la municipalité, 5 pièces de terre de la fabrique étaient mises aux enchères. En Mai et Juillet d'autres pièces le furent à nouveau.

- On ne retrouve pas trace du nom des acquéreurs.

5 Juin 1791 Election pour remplacer les prêtres réfractaires.

L'ancien vicaire d'YFFINIAC : Louis RESMON est élu. Monsieur PORET effectua encore un baptême le 18 Juin, tandis que le 19, c'était le premier pour son successeur. Il restera en place jusqu'au mois d'Octobre, son attitude conciliante lui valut d'être accepté par l'ensemble de la population.

18 Juin 1791 Les administrateurs du département avaient décidé que tous les prêtres réfractaires devaient se retirer à six lieus des limites de la paroisse. Monsieur RESMON intervient en faveur du vieux chapelain du chateau de BONABRI : Monsieur GUINARD ; ce qui prouve son attitude conciliante, et obtient qu'il reste.

3 Juillet 1791 La municipalité se réunit pour délibérer du cas des nommés Pierre de la NOË et Louis LORENT, qui refusent de servir à l'autel et en réfère au district.

Le 20 Juillet, celui-ci écrit directement à LORENT en l'exhortant de remplir sa fonction - peine perdue.

1 mois plus tard, le district écrit à la municipalité et lui demande de remplacer les récalcitrants.

Malheureusement l'absence de documents ne nous permet pas de connaître la suite de cette affaire.

18 Juillet 1791 Pour lutter contre l'opposition "Aristocratique", le département avait donné l'ordre de désarmer les châteaux, aussi le 18 Juillet, le délégué du district fit saisir à BONABRI, 1 fusil à deux coups et 8 fusils simples.

1er Septembre 1791 Le second fils de la comtesse Françoise, Catherine du BOUILLY de TURCAN, chatelaine de BONABRI, Joseph Gabriel Ange LE CORGNE, émigre avec tous les officiers de son régiment, il ne reviendra qu'en 1802.

9 Septembre 1791 Des bruits de guerre commencent à circuler.

- Au mois d'Août au château de PILNITZ, en SAXE, l'Empereur LEOPOLD II, frère de Marie Antoinette et le Roi de PRUSSE, Frédéric Guillaume II, annonçaient leur intention d'agir en faveur de LOUIS XVI.

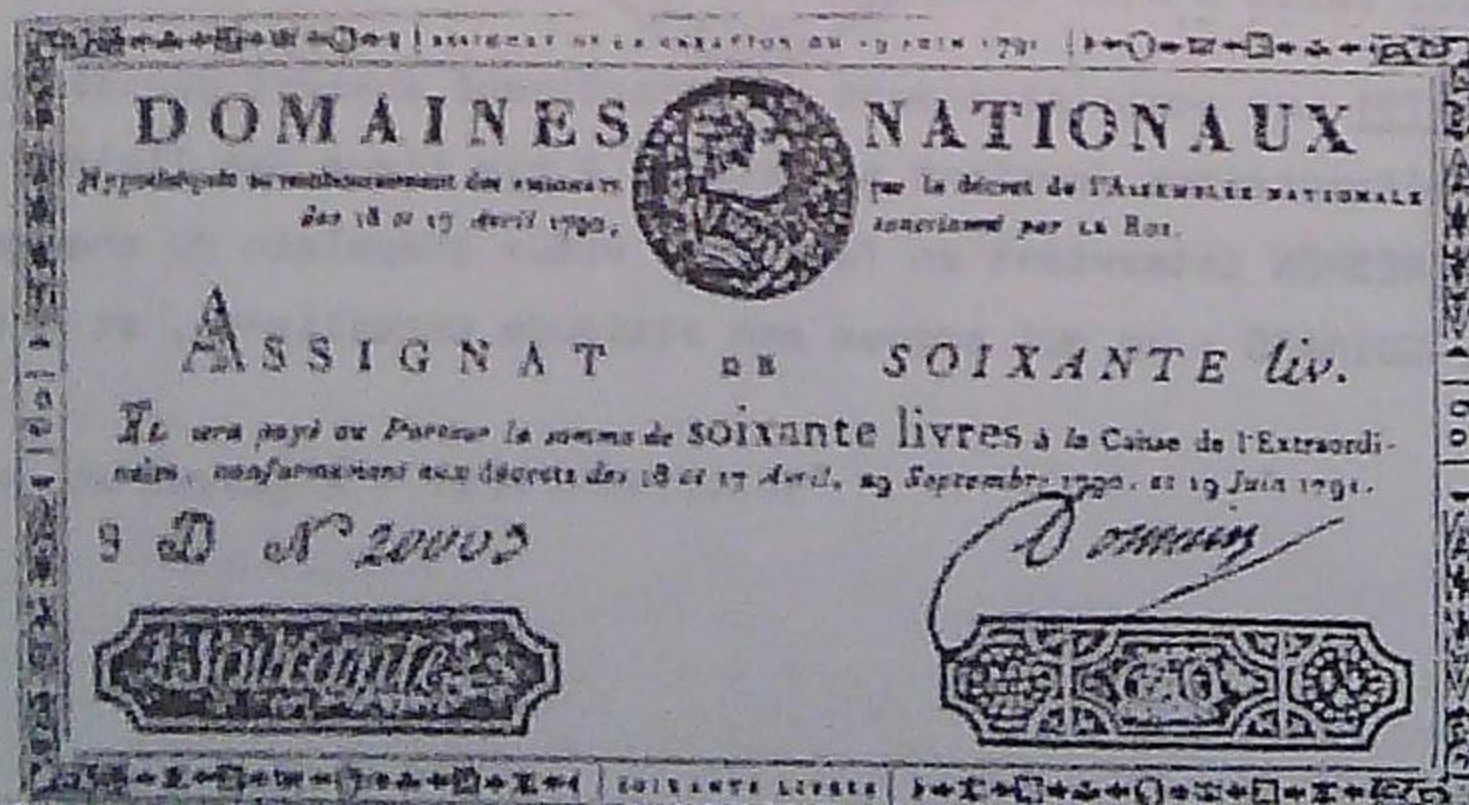
Le 9 Septembre HILLION et les autres communes côtières sont avisées que le génie va incessamment procéder aux réparations des corps de garde poudrières et guérites établis pour le service des batteries.

30 Septembre 1791 L'Assemblée Nationale Constituante déclare que : "sa mission était remplie et que ses séances étaient terminées".

1er Octobre 1791 Début de l'Assemblée Législative qui verra la déclaration de guerre à l'AUTRICHE le 20 Avril 1792, la suspension de LOUIS XVI et se terminera le 20 Septembre 1792.

6 Novembre 1791 HILLION reçoit, en remplacement du sieur RESMON, démissionnaire Jean-François LE NOUVEL, prêtre constitutionnel.

Fic 1791 : Election de la 2ème municipalité.



1792

29 Janvier 1792 Peut-être les inquiétudes causées par les bouleversements récents dans le domaine religieux, avaient-elles causé quelque désordre et troublé les esprits.

La 1ère délibération du Conseil Général de la Commune dont le texte nous soit parvenu semble l'indiquer :

- ... Le procureur a dit : Messieurs, le maintien du bon ordre, la sûreté des personnes et la conservation des propriétés, voilla messieurs la principale partie de votre devoir. Je vous dénonce que des gens mal intentionné et ennemis de la tranquillité public menacent la sureté des habitants de cette paroisse ; et quelqu'uns menacent même de la ruiner. Il est donc important de désarmé ces furieux. D'autres se portent à faire des dégâts, couper des arbres sur les propriétés de leurs voisins...

On décide sur l'heure de prendre tous les renseignements sur les auteurs de ces méfaits. Tout rentre-t-il dans l'ordre ? Nul texte, du moins ne nous instruit de suites fâcheuses.

Cette première délibération de la 2ème municipalité porte les noms de Jean VAUTIER, procureur de la commune, remplaçant Guillaume GAUTIER, Jacques MACE Fils, Noël LE MARECHAL, Jean PINCEMIN, Charles CHAPLAIN, Mathurin VAUTIER, François GAUTIER, qui deviendra maire l'année suivante, René CHAPLAIN, Etienne GAUDU, Louis ROUGET et François NIVET.

31 Janvier 1792 Chargée de la bonne marche de la commune, ainsi que des questions matérielles touchant la vie religieuse, la municipalité se rend l'après-midi du 31 Janvier au presbytère. On examine chaque pièce, chaque fenêtre, chaque porte.

Ici, il manque une targette, là, les fenêtres sont pourries, on constate le mauvais état du bâtiment mais aucune décision n'est prise.



Mars 1792 Le Directoire du district se plaint auprès de la municipalité de l'évolution des esprits dans la commune. En voici quelques extraits -

- le voisinage de Morieux a fait faire de grands progrès au fanatisme dans HILLION qui naguère nous offrait une population assez nombreuse et tout à fait patriote...

Nous vous prions d'user de tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour empêcher que le sieur ANDRE DE MORIEUX et le sieur MEHEUST (originaire du village de FORTVILLE en HILLION) son vicaire, ne répandent le venin du fanatisme...

Vous ne négligerez rien pour mettre un frein à la fureur de ces perturbateurs de l'ordre public.

20 Avril 1792 Déclaration de guerre au "Roi de Bohême et de Hongrie"

23 Avril 1792 Ordre est donné de faire arrêter de Chapelain de BONABRI, Monsieur GUINARD et un autre prêtre du nom de BRIOSNE et de les conduire à DINAN.

24 Avril 1792 5 H du matin : François ROUXEL, lieutenant des douanes nationales à HILLION, accompagné d'un brigadier et de 2 gendarmes se présentent au château de BONABRI pour effectuer l'arrestation, mais les intéressés sont absents depuis 2 jours. Le procès verbal est révélateur :

" Notre présence, déclarent les responsables de l'arrestation ne les a nullement surpris, attendu que le maire et le procureur de la commune les avaient prévenus et qu'ils avaient à l'instant sortie du château. En outre, ils avaient été avertis par un homme de ST BRIEUC du jour d'hier".

La connivence de la municipalité était évidente.

Alors qu'à YFFINIAC et QUESSOY des troubles éclataient dus aux difficultés religieuses. La modération de la municipalité, appliquant sans esprit partisan les circulaires violentes qu'elle recevait du district recherchant la conciliation autant que le bon ordre, évitait ainsi les excès.

26 Mai 1792 Décret ordonnant la déportation des prêtres réfractaires.

Mai et Juillet 1792 Un procès verbal nous indique qu'à la 1ère date un aubergiste s'était "permis de donner à boire à des particuliers" pendant l'office divin et qu'en Juillet, un autre en avait fait autant après dix heures du soir. Les aubergistes furent condamnés à 30 sous d'amende et à 10 sous chacune des autres personnes ; amendes qui furent ensuite distribuées aux pauvres.

17 Juin 1792 Dès le 22 Février 1791, toutes les municipalités étaient requises par le district d'avoir à diviser leur territoire en sections, devant servir de base à l'assiette de la contribution foncière.

Le 9 Mai, le district intervenait de nouveau. Juin, deux mois plus tard, nouvelle lettre, sans grand effet semble t-il, puisqu'il fallut attendre encore un an,

Le 17 Juin 1792 pour qu'enfin HILLION se décide à nommer 3 commissaires, Jean VAUTIER, Guillaume GAUTIER et François BENOIST.

La commune fut divisée en 8 sections : LERMOT, LA GRANDVILLE, LE PONT NEUF, LA RIVIERE, BRINGOLO, LISSELION, LES SALLINES, et MELLIEN (écrit parfois MELIER) peut-être une déformation de Milieu).

25 et 29 Juin 1792 Les accents du chant de guerre de l'armée du Rhin, composé par un jeune officier ROUGET DE LISLE le 27 Avril avaient ils retenti jusqu'à HILLION ? Toujours est-il que l'on trouve mention, à ces dates, du départ de 2 CITOYENS D'HILLION, vraisemblablement pour rejoindre l'armée de la Moselle à METZ.

10 Août 1792 Prise des Tuileries et incarcération de la famille royale

14 Août LA FAYETTE tente d'entraîner son armée sur PARIS, il échoue et émigre le 19 Août.

Le 20 Septembre L'Assemblée Législative se sépare.

Ainsi se termine la première période : l'ancien régime politique et social est aboli, et la FRANCE est dotée d'institutions nouvelles.

Sans bouleversement et avec lenteur, la paroisse d'HILLION est devenue commune, la nouvelle organisation religieuse qui dans les communes voisines suscite de vifs murmures, trouve ici un relatif accueil.



Le 21 Septembre 1792 voit le début d'une seconde période qui ira jusqu'au 27 Juillet 1794 ou 9 THERMIDOR.

Elle sera caractérisée par la lutte des révolutionnaires entre eux.

- Les Montagnards partisans d'un régime totalitaire depuis PARIS
(ROBESPIERRE, DANTON, MARAT)

- Les Girondins aspirant à un régime fédéraliste (notamment les députés bretons).

Après la chute des Girondins la Montagne doit faire face à la révolte de la Vendée, et de certains départements et également combattre l'invasion étrangère.

- C'est aussi la dictature de ROBESPIERRE avec la terreur, le culte de la Raison, les mesures anti-religieuses, qui se terminera le 27 Juillet 1794.

20 Septembre 1792 Réunion de la Convention.

21 Septembre 1792 Abolition de la Royauté

22 Septembre 1792 "Les actes publics seront désormais datés de l'an I de la République".

A HILLION, la délibération du 15 Septembre est datée "L'An quatrième de la Liberté"

Le registre municipal du 25 Septembre précise "L'An quatrième de la liberté et premier de l'Egalité".

Le 24 Octobre on trouve enfin "L'An premier de la République Française".

8 Octobre 1792 Une lettre des citoyens de la communauté d'HILLION aux administrateurs du département, dénonce l'activité contre révolutionnaire de prêtres insermentés vivant à HILLION.

Le District ordonne sur le champ leur arrestation.

9 Octobre 1792 La récolte de pommes de KERSAIN fut mise aux enchères (pour fait d'émigration). Le propriétaire Félix DE BEDEE avait émigré à Jersey.

14 Octobre 1792 A la suite de la plainte du 8 Octobre, deux gendarmes remettent aux parents ou amis des intéressés, l'arrêté de déportation.

Le 19 on leur demanda de choisir "le pays étranger où ils entendaient se retirer".

L'ancien recteur P.J PORET, son vicaire Julien PENSART, Monsieur GUINARD, les deux frères LONCLE et le chanoine LANQUE choisirent JERSEY et reçurent leur passeport en Sept. Octobre. Un seul, Pierre MEHEUST attendit 1794 pour les rejoindre et en attendant dut se cacher pour exercer son ministère clandestin.

9 Décembre 1792 Renouvellement de la municipalité.

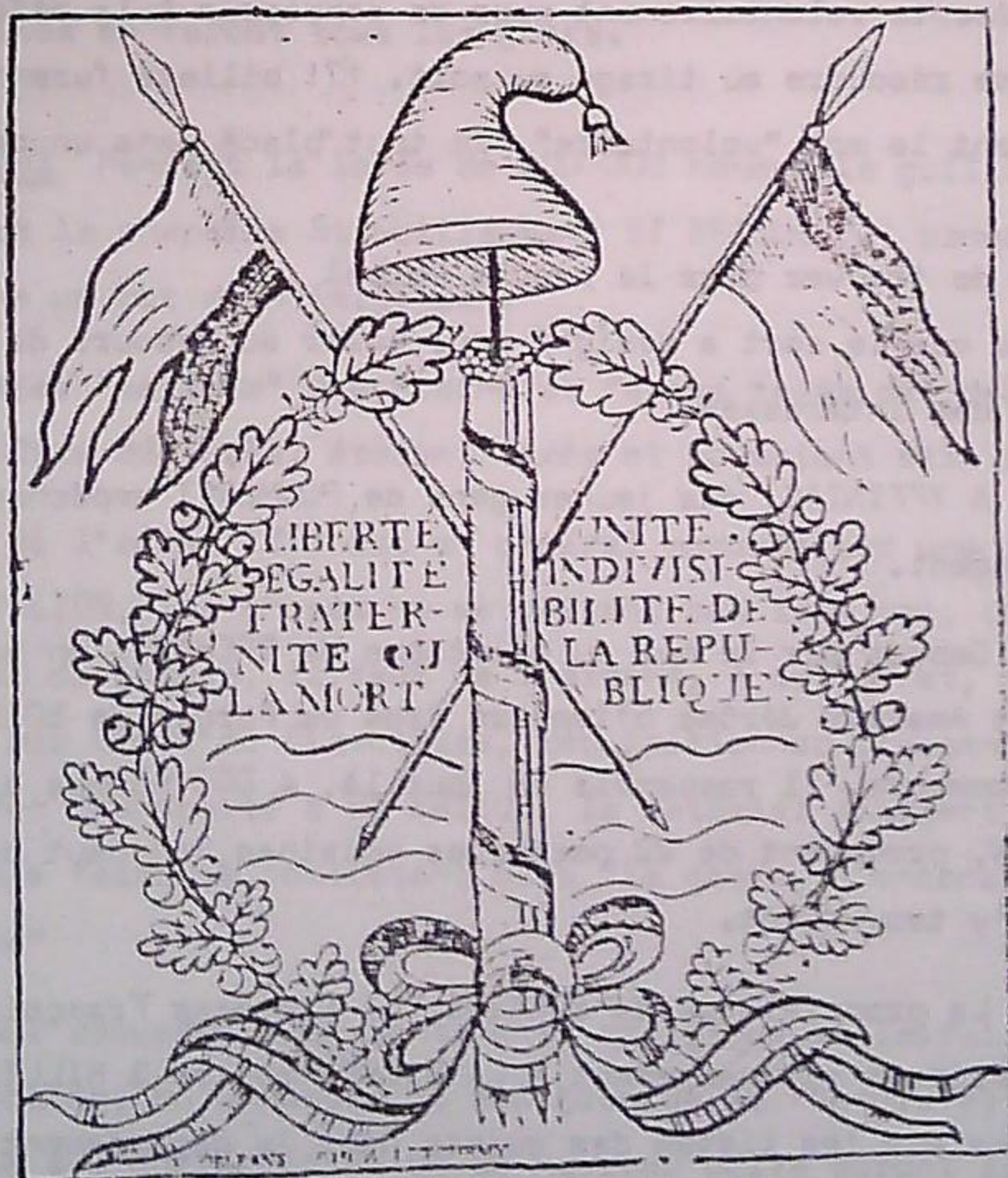
IL n'y eut que 49 votants : François GAUTIER, notable, fut élu Maire d'HILLION à une forte majorité : 32 sur 49 suffrages. Mathurin VAUTIER, 29 suffrages, devint Procureur de la commune. On devait élire également 5 officiers municipaux, ce furent Jean JAFFRELOT, Noël LE MARECHAL, Jacques MADE Fils, René CHAPLAIN et Jean BRIEND.

12 notables : Guillaume GUINARD, Jean VAUTIER, François BENOIST, Charles CHAPLAIN, J.A LE NOUVEL, curé d'HILLION, René CABARET, Louis ROUAULT, Louis MEHEUST, Jacques GAUDU, Lucien COLLET, Mathurin COLAS, François GUINARD.

1 secrétaire greffier : Louis BEDEL.

30 Décembre 1792 Le conseil de la commune nomme un officier public, c'est le curé LE NOUVEL. Les registres paroissiaux portant actes des baptêmes, mariages et enterrements vont disparaître et l'Etat Civil Public commencera avec l'année 1793.

Malheureusement les registres de cette période ont disparu.



1 7 9 3

21 Janvier 1793 Louis XVI est guillotiné.

20 Février 1793 La Convention décrète la levée de 300 000 hommes.

26 Février 1793 Pour fait d'émigration, la vente de la métairie de KERSAIN est ordonnée, la vente devait avoir lieu le 7 Mars 1793.

- Vente de la "Maison CARSIN". La mairie d'HILLION ne devait pas vendre les paillasses, matelas, couvertures, traversins et exactement tout le linge existant dans cette maison, tous les dits objets étant réservés pour les hôpitaux. En fait, la vente n'eut lieu qu'en 1796.

10 Mars 1793 Le décret du 20 Février est publié dans les communes.

S'ajoutant à l'exaspération contre les lois religieuses, la pression des percepteurs, les réquisitions, la conscription sera l'allumette jetée sur un baril de poudre. Elle sera ressentie comme une déportation et ce sera le début de la chouannerie.

19 Mars 1793 HILLION devait fournir dix hommes pour le contingent.

"Nul ne se présente volontairement pour se consacrer à la défense de la Patrie" On doit donc se résoudre au tirage au sort. 171 billets furent préparés, 10 seulement portaient le mot "volontaire", le tout placé dans un chapeau à ce destiné"

Ce qui permet de trouver dans le procès verbal :

"Citoyens que le sort a désigné pour voler au secours de la Mère commune"
Suit la liste des intéressés.

21 Mars 1793 A YFFINIAC, des jeunes gens de POMMERET empêchent le tirage au sort du contingent.

23 Mars 1793 Debout sur le mur du cimetière de BREHAND, un homme harangue les paysans, c'est Amateur Jérôme SYLvestre Bras de Forges de BOISHARDY, la 1^{ière} chouannerie commence. Il rassemble ce jour là, 4 000 hommes à la Lande du GRAS en MESLIN, provenant de 22 paroisses voisines, on peut penser que quelques hillionnais s'y trouvaient.

28 Mars 1793 La propriétaire de BONABRI, la Comtesse Françoise DU BOUILLY TURCAN qui résidait ordinairement à LAMBALLE, rentra à HILLION en Mars. Elle se trouva alors sur les listes des sujets dont le département ordonnait la résidence forcée et recevait le 28 la décision suivante :



Le Directoire ...

Considérant que la dame LAUNAY CORGNÉ et ses enfants ci-devant nobles, demeurant à BONABRY en HILLION sont suspectés d'influencer les gens simples des campagnes qui avoisinent la paroisse d'HILLION, que Marie et Françoise POIRET depuis la disparition de leur oncle (recteur d'HILLION en exil à Jersey) cherchent à fanatiser le peuple, que les demoiselles LA NOUE et leurs nièces ci-devant nobles demeurant en la même paroisse sont également suspectes aux bons citoyens par leur relation avec les aristocrates, que les gens de cette caste présentent un danger pour une paroisse côtière dans un moment où les anglais et les émigrés cherchent les occasions de faire descente etc...

Arrête, oui le procureur général syndic, que la dame LAUNAY sa famille et les demoiselles LA NOUE et leurs nièces résideront dans la ville de LAMBALLE dans trois jours et jusqu'à nouvel ordre, et les deux soeurs POIRET dans la ville de ST BRIEUC, leur lieu de naissance, aussi dans trois jours.

Tous lesquels seront tenus de se présenter à l'appel que les municipalités en feront tous les jours.

Mars et Avril 1793 Pendant la levée de 300 000 hommes la guillotine qui était installée près de la chapelle St Guillaume à ST BRIEUC fut promenée dans le département, dans un but d'intimidation.

4 Mai 1793 Premier "maximum" des grains et farine taxés par département, les grains devaient être déclarés, étaient taxés et pouvaient être réquisitionnés.

21 Juillet 1793 Si l'année 1793 est en général marquée par une politique anti-religieuse, à HILLION, les choses ne se passent pas trop mal, cependant pour soutenir l'effort de guerre, il faut de l'argent, à cet effet, le 21, la municipalité doit sur ordre du Directoire, réquisitionner l'argenterie de la commune. Ainsi fut transporté à ST BRIEUC, le matériel d'argent qu'elle tenait de l'ancienne fabrique consistant dans "la croix, l'encensoir, la navette et sa cuillère"

10 Août 1793 Pour récupérer les sentiments religieux et les faire servir les intérêts républicains, on inaugure la religion de la "Nature et de la Raison". Des incidents dus à l'introduction de ce nouveau culte auront lieu en avril 1794.



28 Août 1793 La comtesse DU BOUILLY TURCAN après une requête adressée aux administrateurs du département, rentre à HILLION le surlendemain, un dimanche la municipalité bienveillante lui accordait un laissez-passer "pour aller et venir à ST BRIEUC et LAMBALLE pour vaquer à ses affaires".

13 Septembre 1793 HILLION doit fournir un cavalier. François MEHEUST se porte volontaire. La comtesse DU BOUILLY fut chargée de fournir la selle au cavalier.

2 Octobre 1793 Le conseil général d'HILLION se réunit à la hâte : on doit venir enlever les cloches : on décide de garder la grosse cloche. C'est sur elle qu'était montée l'horloge, son écho portait plus loin, enfin elle était nécessaire pour le tocsin et appeler les citoyens aux offices.

5 Octobre 1793 La Convention décida qu'une ère nouvelle avait commencé le 22 Septembre 1792 date de la proclamation de la République qui coïncidait avec l'équinoxe d'automne, sur proposition de Fabre d'Eglantine, le 24, les mois reçurent des noms répondant aux faits météorologiques ou agricoles avec la même terminaison pour chaque saison.



VENDEMAIRE	21 SEPT - 20 OCT	GERMINAL	20 MARS - 18 AVRIL
BRUMAIRE	21 OCT - 19 NOV	FLDREAL	19 AVRIL - 18 MAI
FRIMAIRE	20 NOV - 19 DEC	PRAIRIAL	19 MAI - 18 JUIN
NIVOSE	20 DEC - 18 JANV	MESSIDOR	19 JUIN - 17 JUIL
PLUVIOSE	19 JANV - 17 FEVR	THERMIDOR	18 JUIL - 16 AOUT
VENTOSE	18 FEVR - 19 MARS	FRUCTIDOR	17 AOUT - 20 SEPT

Ces dates changeaient avec l'équinoxe, chaque mois avait 30 jours et on intercalait 5 ou 6 jours (sansculotides) suivant que l'année était bissextile ou non.

Chaque mois était divisé en 3 décades de dix jours.

Primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi. Le décadi remplaçant le dimanche.

Les Saints du calendrier étaient remplacés par des noms de grains, racines, fleurs, fruits, animaux comme Narcisse, Persil, Pigeon, Tabac, etc...

10 Octobre 1793 Apparition du 1er organisme révolutionnaire à HILLION.

Mathurin VAUTIER procureur de la commune

" a remontré qu'il était absolument nécessaire de nommer un comité de surveillance pour déjouer les complots des mal-intentionnés et veiller à la sûreté et à la tranquillité public"

Le Conseil nomma " un comité de surveillance" composé de neuf membres. Aucune trace de son activité n'a subsisté, tendant à prouver que son existence ne devait pas être "absolument nécessaire".

16 Octobre 1793 Marie-Antoinette est conduite à l'échafaud.

31 Octobre 1793 HILLION, un mois après la décision de la Convention, concernant le calendrier républicain adopte dans ses actes officiels la terminologie nouvelle.

C'était le "Dixième jour de la première décade du second mois de l'An second"

*Reçu et dont nous aurions délivré quittance le
10^{em} jour de la 1^{re} Decade du Second mois de l'an 2^{em}.
a Hillion le 10^{em} jour de la première Decade du Second mois
de l'an 2^{em} de la République française une et indivisible*

10 Novembre 1793 (20 Brumaire An II)

A Paris "les enragés" veulent détruire le catholicisme, le 10 Novembre ils célèbrent à Notre Dame, une fête de la Liberté et de la Raison et installent sur l'autel "aux lieu et place de la ci-devant Sainte Vierge" la divinité nouvelle représentée par une danseuse de l'Opéra.

11 Novembre 1793 (21 Brumaire An II)

La surveillance des côtes était jugée si importante que le département décide de ne pas comprendre dans la levée en masse, les employés aux douanes. A cet effet, la municipalité rappelle ceux qui sont partis pour qu'ils reprennent leur place.

21 Novembre 1793 (1 Frimaire An II)

Robespierre prend position contre la déchristianisation.

8 Décembre 1793 (18 Frimaire An II)

Robespierre fait décréter la liberté des cultes.



Pour terminer l'année 1793, une remarque, l'étude des registres de l'Etat Civil nous apprend que ce fut une année où l'on se maria beaucoup (32 mariages à HILLION). La cause ? la conscription touchait d'abord les célibataires et le désir de mariage était plus fort que celui de voler au secours de la Mère Commune. L'âge moyen des mariages : 25 ans pour les garçons, 23 ans pour les filles. C'est la plus bas de toute la période révolutionnaire.



30 Janvier 1794 (11 Pluviôse An II)

On sait que l'été 1793 avait été sec, provoquant la disette, les routes étaient peu sûres, les paysans préféraient garder leur récolte plutôt que de la vendre.

On dut recenser les denrées, le 30 Janvier, la municipalité nomma 16 commissaires (2 par section) pour collecter "les pois et fèves excédants les semences".

De nombreux autres recensements de ce genre en Avril, en Octobre et l'année suivante prouvent les difficultés dans ce domaine.

14 Janvier 1794 (25 Nivôse An II)

Pour remplacer le comité de surveillance mis en place en Octobre 93 on dut élire 12 nouveaux membres pour un "Comité de salut public". En étaient exclus les fonctionnaires publics et les agents des nobles. La signature de ces 12 nouveaux membres prouve qu'une bonne partie d'entre eux était illétrée : par exemple, on trouve "JAN JAFFRO" pour Jean JAFFRELOT. (Il y avait 12 Jean JAFFRELOT à cette époque) et il précise en ces termes le sens de la croix tenant lieu de signature pour Dominique SERADIN "un croi pour Dominic SESRADIN".

5 Février 1794 (17 PLUVIOSE An II)

Monsieur MEHEUST, Prêtre d'HILLION qui exerçait son ministère en cachette émigre à JERSEY.

11 Février 1794 (23 Pluviôse An II)

Si le district rappelait qu'officiellement la liberté de culte demeurait, dans le même temps on débaptisait les villes et villages consacrés à des Saints. C'est ainsi que ST BRIEUC devenait PORT BRIEUC, ST RENE, RENE et que le culte de la Raison se mettait en place.

En Février également l'administration de BRIEUC demande à HILLION 15 sacs de toile, nécessaires au transport de l'armée.

On décida que la Comtesse DU BOUILLY donnerait 4 sacs, René de la VILLEON de KERGEDON 2 sacs et 9 autres propriétaires, chacun 1 sac.

Toujours en Février, il y eut un recensement des cuirs verts et tannés.

En Juillet dix harnais furent demandés pour LAMBALLE (un corps de cavalerie devait y stationner).

On sait d'autre part que la commune fournissait du salpêtre à ST BRIEUC, plusieurs personnes travaillant à sa fabrication.

3 Mars 1794 (13 Ventôse AN II)

37 soldats sur les 66 conscrits mobilisés en 1793-1794 seraient partis ce jour-là.

Ce départ fut l'occasion de critiques contre la municipalité d'HILLION, l'accusant de partialité ; c'est qu'en effet parmi les requis certains avaient dû "partir pour défendre le pays", d'autres avaient été requis "pour demeurer à leurs travaux agricoles".

10 Mars 1794 (20 Ventôse An II)

La Cathédrale de ST BRIEUC devient le temple de la Raison.

19 Avril 1794 (30 Germinal An II)

Pâques étant le 20 Avril en 1794, la veille, la municipalité avait voulu célébrer comme il était demandé chaque décadi, le culte nouveau dans la ci-devant église. La date, samedi Saint était particulièrement mal choisie pour une commune de forte tradition religieuse. Il y eut des heurts et devant l'hostilité générale, le maire dut céder.

La correspondance qui s'en suit entre la municipalité et les administrateurs du département montre que si le culte traditionnel avait conservé une unanimité apparente, le culte de la Raison brisait l'accord.

Ce n'était pas fini, un mois plus tard, c'était le culte de l'Être Suprême qu'il fallait établir.

23 Avril 1794 (4 Floréal An II)

Ordre est donné aux prêtres constitutionnels de se rendre au château de la commune de QUINTIN. Les autorités constituées devaient procéder à la célébration de la Décade et maintenir le culte dans les communes qui avaient déjà élevé des Temples de la Raison.

- Jean LE NOUVEL dut quitter sa paroisse vers le 20 Mai (les jardins du presbytère, en culture, furent mis aux enchères le 25)

Un mois plus tard on le trouve sur la liste des 39 membres du clergé détenus à la Maison de QUINTIN.

Leur détention durera jusqu'en Novembre et Décembre 1794, la chute de Robespierre offrit l'occasion de mettre les "cy-devant prêtres" en liberté provisoire à PORT BRIEUC n'existant d'autre charge contre eux que leur attachement très prononcé au catholicisme.

12 Mai 1794 (23 Floréal AN II)

Robespierre et Danton s'étaient élevés contre les mascarades du culte de la Raison et contre l'athéisme. On remplace le culte de la Raison par celui de l'Être suprême.

Les municipalités reçurent peu après un arrêté du comité de salut public de la convention nationale qui "ordonna qu'au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte, on substituera à l'inscription "Temple de la Raison" ces mots de l'article 1er du décret du 18 "le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme"...

Cette nouvelle tentative n'eut apparemment pas plus de succès que la précédente.

Mai 1794 La convention pour augmenter le nombre de petits propriétaires conseillait vivement le partage des terres communales. A YFFINIAC, LANGUEUX QUESSOY, ce fut fait, à HILLION malgré plusieurs lettres rappelant cette nécessité, il ne semble pas qu'elles furent suivies d'effet.

A part peut-être le jardin du presbytère qui revint après adjudication, au citoyen Marc BRIEND, le tout pour 144 livres.

"Et ne jouera le dit BRIEND que jusqu'au jour de MICHEL ... et paiera la moitié de la somme comptant et l'autre à la ST MICHEL"

(Les dates de fermage malgré les efforts de déchristianisation, restent et on a bien du mal à s'adapter à la terminologie nouvelle).

12 Mai 1794 (23 Floréal An II)

Le peu d'estime qu'avaient les paysans d'HILLION ou d'ailleurs pour le métier de soldat, et le fait que leur départ était source de misères pour ceux qu'ils laissaient, obligèrent la convention à prendre des mesures spéciales de secours aux pères et mères des défenseurs de la Patrie.

Ce 12 Mai, la municipalité dresse la liste des 55 parents et 47 soldats.

Le 25 Mai, la liste vérifiée et approuvée, les commissaires obtinrent la somme de 2 635 livres 12 sols 1 denier.

Le 25 Juin et le 5 Octobre, 20 parents de 19 soldats vinrent allonger la liste des demandeurs.

Ces allocations furent versées jusqu'en Messidor An III (Juillet 1795)

27 Juin 1794 (9 Messidor An II)

Les lumières sur le bord de la côte étaient réglementées, aussi le 27, la municipalité reçut la lettre suivante :

" Citoyens

Nous sommes prévenus que d'après un usage abusif, plusieurs personnes imprudentes ou fanatiques ont allumé des feux la veille du jour et fête du cy-devant Saint-Jean, cette illumination étant contraire à la loi et ne pouvant qu'occasionner une méprise malheureuse aux citoyens chargés des signaux des côtes, et produire ainsi un effet funeste très alarmant...



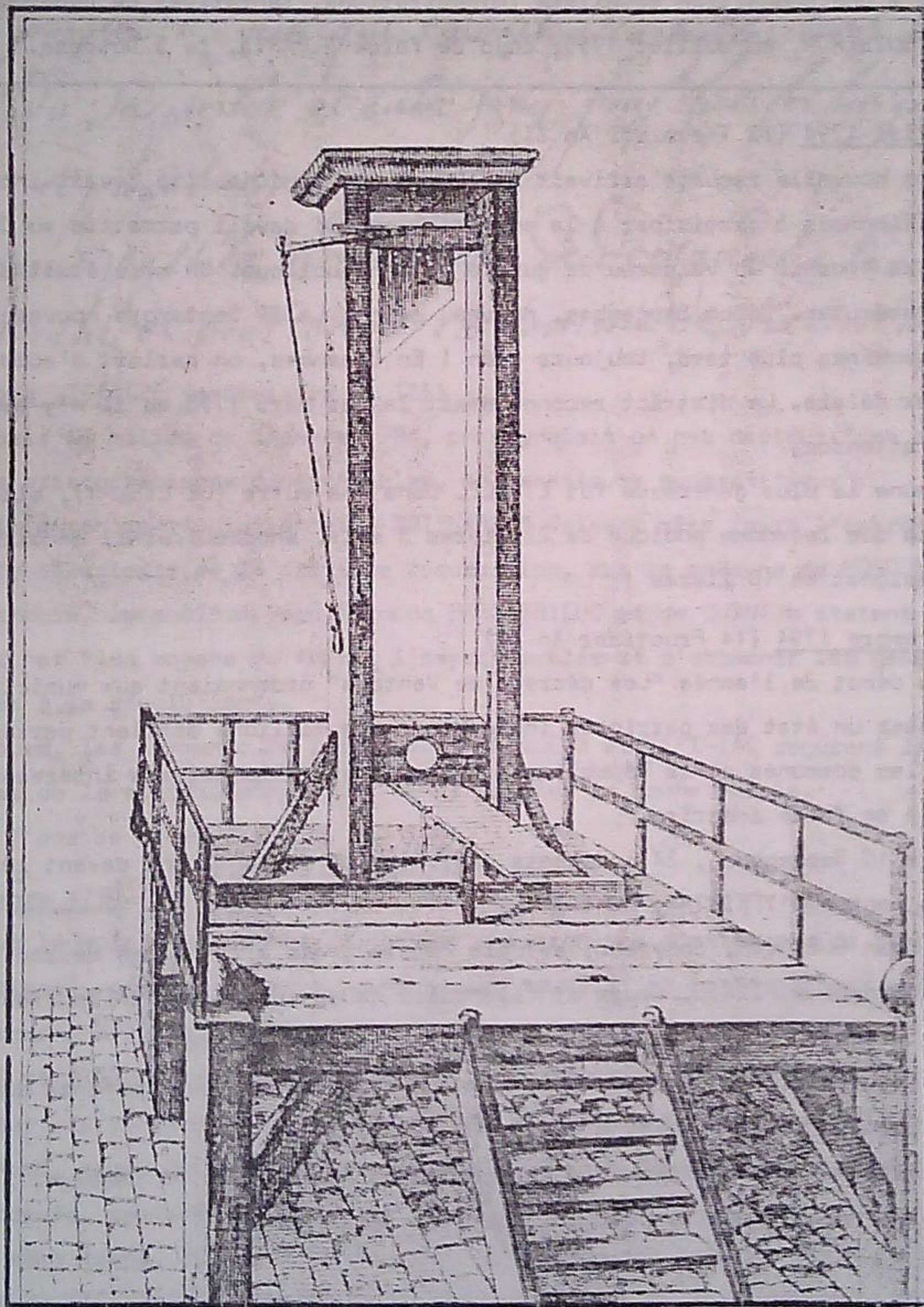
Juillet 1794 A cette date parvint au district le recensement de 93.

La population avait été estimée à 1173 résultat inexact puisque le dépouillement des registres paroissiaux donne 1932 habitants, mais n'oublions pas que le recensement avait surtout pour but la répartition de l'impôt.

27 Juillet 1794 (9 Thermidor An II)

Une coalition de mécontents (terroristes et modérés) provoquèrent la chute de ROBESPIERRE, marquant du même coup la fin du régime de la terreur.

Le lendemain, ROBESPIERRE fut conduit à l'échafaud, ainsi que 105 de ses amis.



*Traîtres regardez et tremblez elle ne perdra son
activité, que quand vous aurez tous perdu la vie*

C O N V E N T I O N - T H E R M I D O R I E N N E

27 JUILLET 1794 - 27 OCTOBRE 1795

La chute de ROBESPIERRE marque la fin du gouvernement révolutionnaire. L'opinion publique impose la modification ou le retrait de la plupart des mesures révolutionnaires.

La Convention fera face à deux émeutes Jacobines, le 1er Avril et le 20 Mai 1795,

Et à une opposition royaliste (conspirations, tentatives de débarquement à QUIBERON, en Juillet 1795, coup de force à PARIS, le 5 Octobre.

31 Juillet 1794 (13 Thermidor An II)

Une nouvelle requête arrivait à HILLION. La municipalité devait inciter les Hillionnais à participer à la souscription qui devait permettre au Département de fournir un vaisseau de guerre à la République. Un mois était donné pour s'exécuter. Début Septembre, nouveau délai. Le 29 Septembre nouveau rappel. Trois semaines plus tard, toujours rien ! En Décembre, on parlait d'accorder de nouveaux délais. Le district reconnaissait le 1er Mars 1795 qu'il n'y avait plus rien à attendre.

La commune la plus généreuse fut ETABLE. Dans une autre (LE LESLAY), elle ne rapporta que la somme modique de 22 livres 5 sols, encore faut-il déduire un faux assignat de 10 livres !

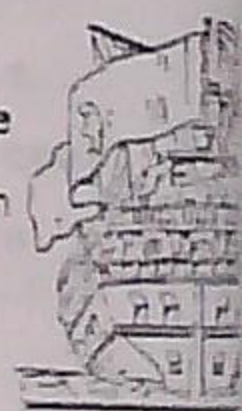
10 Septembre 1794 (14 Fructidor An II)

Au début de l'année "Les décrets de Ventôse" ordonnaient aux municipalités de dresser un état des patriotes indigents : dix millions seraient partagés entre toutes les communes de la République. Contre toute attente, les intéressés hésitaient à se faire inscrire.

Enfin le 10 Septembre, 24 indigents d'HILLION se présentèrent devant le juge de paix du canton d'YFFINIAC, dont :

- Jean GUERNION, couvreur, aveugle depuis 3 ans à la charge de son père.
- Françoise HIDRIO, veuve et filandière ne subsistait qu'en mendiant
- Sa soeur Ollive, également filandière et "grabataire"
- Françoise BRIEND, était dans l'indigence avec ses huit enfants dont un aveugle et le dernier à la mamelle, etc...

Les secours ne parvinrent aux intéressés qu'en Avril 1795. Au passage, la commune en prélevait la moitié pour la réparation des routes.



25 Septembre 1794 (4 Vendemiaire An III)

La commune fabriquait du salpêtre, utilisé pour la fabrication de la poudre. Plusieurs personnes s'y employaient.

Le 25 Septembre l'agent national écrivait au "distrique de Port-Brieuc" pour réclamer 600 livres,

"Pour payer les gens qui travail à laver les terres pour fait du salpêtre et autre fray pour lier les barique et autre réparations"

*nal) qui se monstre a la municipallite qu'il n'a plus d'argent pour payer les gens qui travail a laver les terre pour fait du Salpêtre et autre fray pour lier les barique et autre réparations. M: saupier
la municipallite a delibere de demander a l'adminis
du distrique de port brieuc la somme de six cent livre*

15 Octobre 1794 (26 Vendemiaire An III)

Depuis le milieu de l'année 1794, on signalait un peu partout "des rassemblements aristocratiques considérables, de fanatiques superstitieux".

"Le traître contre-révolutionnaire BOISHARDY" faisant même faire l'exercice à cinquante déserteurs de la première réquisition, sur la commune de MONCONTOUR.

Le 15 Octobre, les sociétés populaires de PORT-BRIEUC et de QUINTIN étaient invitées à rechercher "les moyens de former l'esprit public et d'attacher les gens des campagnes à la révolution".

Fin Octobre, les communes de : TREGUEUX, LANGUEUX et YFFINIAC reçurent les commissaires de la société populaire, venus prêcher la bonne parole.

HILLION ? pas de trace.

25 Décembre 1794 (5 Nivôse An III)

Tout le mois de Décembre, il ne fut question que d'attaques, de révoltes d'assassinats, partout "l'esprit était très mauvais" et le "fanatisme avait laissé des traces très marquées".

POMMERET et TREGUEUX étaient au bord de l'insurrection.

Le 25, sur les confins de la commune d'HILLION, à mi-chemin entre PORT-BRIEUC et LAMBALLE, trois ou quatre cents brigands étaient parvenus à enlever un convoi de 100 boeufs, destinés à BREST.

Dans le même temps, BOISHARDY pour mieux détourner les troupes républicaines des communes de l'intérieur, laissa découvrir un projet de débarquement entre PORT-BRIEUC et YFFINIAC, ce qui obligea à doubler la surveillance.

Pour lutter contre la chouannerie, HILLION était avisée le 27 qu'elle recevrait bientôt 27 hommes de troupe qui seraient casernés au presbytère inoccupé depuis Mai.

Janvier 1795 Les troupes promises arrivèrent en Janvier. Le capitaine-commandant "le citoyen DUNESME" écrit au district pour faire part du désir des habitants de voir rétabli l'exercice du culte catholique.

18 Janvier 1795 (27 Nivôse An III)

Les administrateurs du département, entament des pourparlers plus ou moins officiels avec BISMARDY.

12 Février (26 Pluviôse An III)

Les sentiments patriotiques du maire François GAULTIER sont mis en doute par le même capitaine-commandant la troupe d'HILLION.

Voici des extraits de sa lettre au district :

... Cet homme aussi lâche qu'immoral, s'est laissé gagner par les chouans"...

Voilà deux déceces qu'il ne célèbre plus ...

15 Février 1795 (27 Pluviôse An III)

Le district répondait en se disant surpris de ces accusations, le maire s'étant montré dans le passé "bon patriote", et indiquait que sa conduite allait être examinée.

Ce qui est sûr, c'est que l'ancien maire ne remplira plus aucune fonction d'ici la fin de la révolution.

17 Février 1795 (29 Pluviôse An III)

La signature du pacte de la "Journay" négocié par Hoche avec Charette et les Vendéens et l'arrivée à ST BRIEUC des troupes de l'armée du Nord mettait fin à cette première insurrection.

25 Mars 1795

A ST BRIEUC on relâchait les prêtres réfractaires âgés.

1er Avril 1795 (12 Germinal An III)

A PARIS, en réaction contre le parti royaliste qui se reconstituait et la disette, il y eut une émeute réclamant du "Pain et la Constitution de 1793".

20 Mai 1795 (1er Prairial An III)

Toujours pour la même cause, nouvelle insurrection.

28 Mai 1795

En Vendée Charette dénonce le pacte de la Jaunais signé en Février, la 2ème chouannerie commence.



Juin 1795

De tous cotés, les troubles surgissent, on assassine, vole, incendie, les prêtres constitutionnels sont la cible des chouans. Rien de grave cependant à HILLION.

On appréhendera pourtant le 3 Juin sur la route de DINAN à PLANCOET, René DAULT garçon meunier à HILLION, il prétendait avoir quitté sa commune "pour ne pas marcher avec des chouans qui ont déjà recruté plus de 400 individus à HILLION et aux environs, et enrolent les gens par la force".

En fait, il apparait que par ses déclarations notre garçon meunier cherchait à se tirer d'un mauvais pas, tout en se livrant peut-être à une forme d'intoxication.

6 Juin 1795

Des prêtres avaient été relâchés en Mars. Le 6 Juin HILLION obtient son prêtre Jean MATHURIN LORANT et la municipalité présidée par Jean JAFFRELOT, connu pour ses "sentiments patriotiques" décidait le paiement de 75 livres "à valoir à la pension du ministre qui nous dit la mèse".

Le 29, J.M LORANT signait sa soumission aux lois de la République, dans le même temps, 7 religieuses originaires de la paroisse y revenaient.

Le 3 et 5 Juin le général CRUBLIER lancé aux troupes de BOISHARDY l'avait manqué.

Le chef des chouans des COTES DU NORD se décide le 17 d'épouser Joséphine de KERCADIO. La cérémonie doit avoir lieu à la chapelle de ST MALO, sur la paroisse de BREHAND, mais les "bleus" ont été prévenus par un traître et le chef royaliste est tué dans le chemin des "champs-Piroué".

Les chouans se regroupent sous le commandement de Guillaume LEGRIS-DUVAL.

Le 27 (9 Messidor) Débarquement des émigrés à QUIBERON.

2 Juillet 1795 (14 Messidor An III)

Le district fait part aux municipalités du débarquement de QUIBERON et invite les responsables de l'ordre à se méfier des bruits qui circulent, cherchant à soulever le peuple des campagnes.

Le 15 à YFFINIAC, un fermier était assassiné et plusieurs autres citoyens pillés.

Août 1795.

La Convention vote la Constitution de l'An III



4 Octobre 1795

On mit un terme à toutes espèces de subvention, en déclarant que l'assistance aux indigents devait ressortir à la bienfaisance privée.

5 Octobre 1795 (13 Vendémiaire An IV)

Les royalistes tentent un mouvement insurrectionnel à PARIS. Ils furent écrasés du côté des Tuileries par les troupes commandées par un jeune général NAPOLEON BONAPARTE.

Trois semaines plus tard la Convention déclare sa session terminée et se sépara aux cris de "Vive la République".



LE DIRECTOIRE

27 OCTOBRE 1795 - 10 NOVEMBRE 1799

La Constitution de l'An III votée au mois d'Août précédent confiait le pouvoir exécutif à un Directoire de 5 membres.

Le pouvoir législatif était confié à 2 conseils :

- le Conseil des Cinq cents qui préparait les lois
- le Conseil des Anciens qui les acceptait ou les rejetait.

Par diverses dispositions les électeurs étaient réduits de moitié.

Le pouvoir passe à une aristocratie de fortune combattue par les partisans du suffrage universel qui veulent revenir à la Constitution de 1793.

Cette période se terminera par la Coup d'Etat de BONAPARTE, le 18 Brumaire.

Les Assemblées primaires chargées d'élire un électeur pour 200 citoyens (un électeur devait pouvoir justifier d'un revenu égal de cent cinquante à deux cents journées de travail) s'étaient réunies le 12 et le 13 Septembre précédents dans l'Eglise d'HILLION.

Une nouvelle organisation bouleversait les Institutions antérieures. C'est au chef lieu de canton, dans la "Municipalité" que les attributions des anciennes municipalités étaient ramenées - C'était YFFINIAC.

Le 9 Novembre 1795 (18 Brumaire An IV)

Les 80 citoyens d'HILLION se réunissent pour élire l'agent municipal et son adjoint chargés de les représenter à YFFINIAC, Jean GUERNION par 73 voix sur 80 est élu, il est âgé de 46 ans, et c'est un ancien trésorier de la paroisse ; en 1796 il prenait la ferme de Prébis, au château de BONABRI.

L'adjoint François PELE, obtient, lui, 42 suffrages.

*Jean Guernion
Agent m. l.*

Décembre 1795

Un décret d'Octobre ordonnait d'appliquer aux prêtres réfractaires, la rigueur des lois persécutrices.

Ce n'est qu'en Décembre que le département demanda aux municipalités d'écarter du territoire français les ecclésiastiques insermentés (alors appelés insoumissionnaires).

Aucun texte n'indique que le curé d'HILLION qui avait prêté serment en JUIN 1795 fut inquiété.

Il dut pourtant avoir des rapports difficiles avec la municipalité si l'on en croit une enquête de 1803 qui le dépeignait : "Tête exaltée, fanatique, à ramener à des principes tolérants".

Ses biens furent mis sous séquestre en 1798.

20 Janvier 1796 (30 Nivôse An IV)

On se souvient que la ferme de KERSAIN appartenant à un émigré Félix-Louis DE BEDEE (de la ville Singlin en Casson) avait été mise en vente. Elle le fut effectivement le 20 par 2 administrateurs du département LEFEBVRE et MICHEL. C'est le frère cadet de Louis-Félix, le citoyen François Hyacinthe BEDEE-KERNOIS demeurant alors à BREST qui s'en porte acquereur par l'entremise du citoyen MORIN de ST BRIEUC. L'aîné, Louis-Félix mourut à JERSEY le 31 Août et BEDEE-KERNOIS devenait propriétaire de KERSAIN.

Janvier 1796

La Comtesse DU BOUILLY-TURCAN avait demandé en 1794 la levée de séquestre sur ses propriétés et qu'il lui soit rendu compte des perceptions de ses fermes faites par les régisseurs des biens nationaux.

On lui accorde la levée de séquestre pour sa maison de ST BRIEUC.

En Janvier 1796, nous trouvons 18 quittances de "versement du terme échu de la Saint Barthélémy dernière" pour un total de 3572 livres, 9 sols, 3 deniers, mais ces redevances furent versées à l'Etat.

Mais au milieu de 1796, elle rentra en possession de son rentier et passa avec ses fermiers de nouveaux baux de fermage

10 Mai 1796 (21 Floréal An IV)

Des nostalgiques de ROBESPIERRE et du gouvernement révolutionnaire ayant à leur tête Gracchus BABEUF complotent contre le Directoire. BABEUF, partisan d'un communisme agraire (visent à la suppression de l'héritage et de la propriété foncière individuelle) est arrêté le 10 Mai et exécuté un an plus tard. A la suite de cette alerte, le Directoire adopte une politique plus conciliante envers les prêtres réfractaires.

20 Juin 1796 (2 Messidor An IV)

La Comtesse DU BOUILLY obtient des administrateurs du département un laissez-passer "afin de se rendre à HILLION et LAMBALLE pour ses affaires". Contrôlé entre autres par le commandant d'HILLION et par l'agent municipal Jean GUERNION (qui était par ailleurs son fermier) ce laissez passer semble avoir permis de nombreux déplacements.

Le désir que la Comtesse avait de se rendre à HILLION était motivé par l'application de la loi du 9 Mai 1796 ordonnant que les parents d'émigrés dont les biens dépassaient 20 000 livres vendraient ces biens partagés, entre la Nation et les héritiers non émigrés.

Elle obtiendra gain de cause le 7 Septembre (21 Fructidor An IV). Rentrée en possession de ses biens à HILLION, le renouvellement des termes est engagé.

L'ensemble des revenus des rentes passe de 8803 livres en 1791 à 9227 livres, soit la très faible augmentation de 4,5 %.

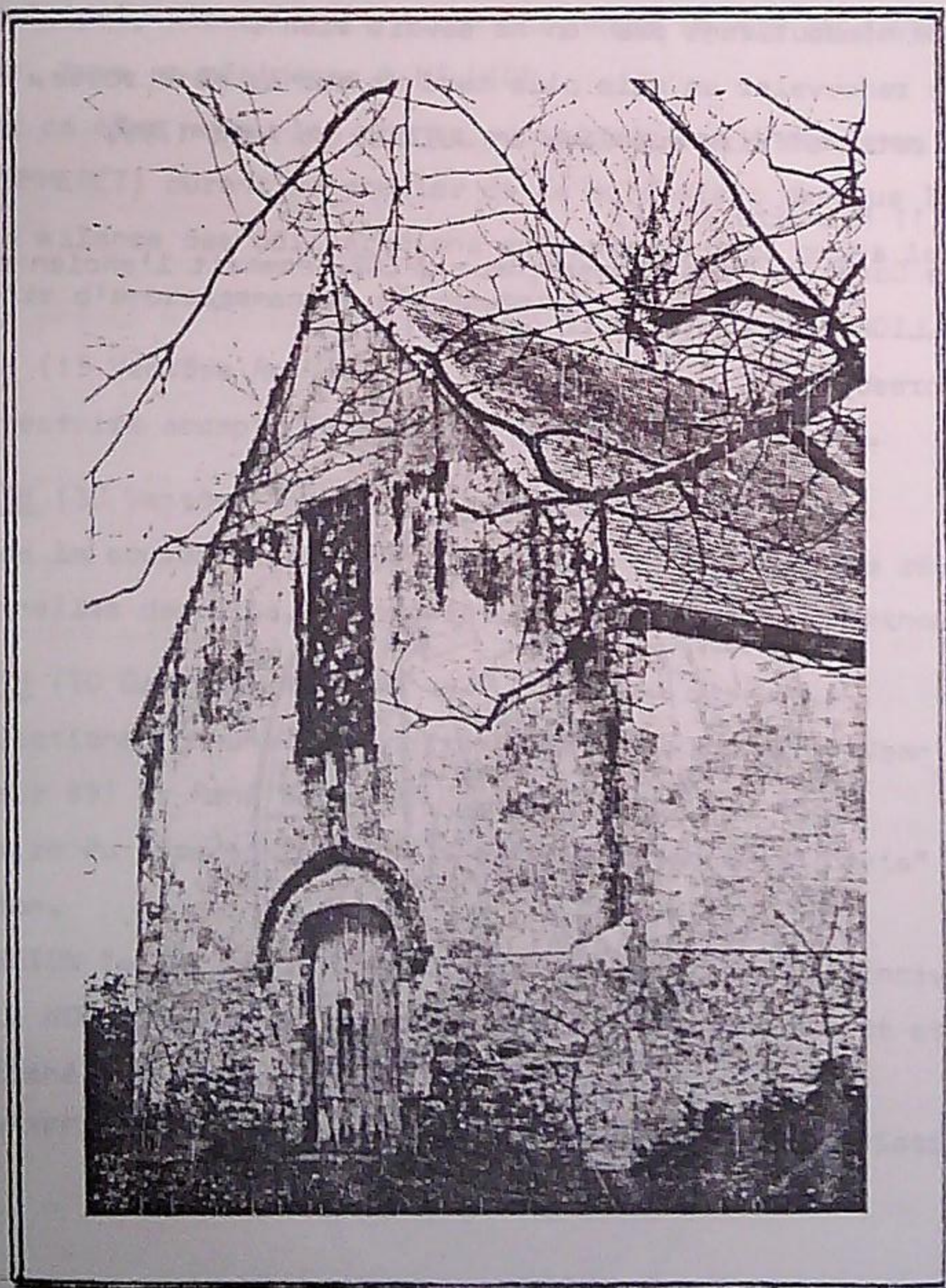
A la fin d'un document concernant la métairie de TANIO, on peut lire :

"Cette nouvelle ferme payra par chaque ans 456 livres, acquittera toutes charges et impos quelconques, libre a moy d'exiger du bled en paiement Si ien (j'en) fait fournir, ie (je) le payrée de 18 livres la perée, mesure de LAMBALLE".

12 Août 1796 (25 Thermidor An IV)

La chapelle des Marais fut vendue par la "Dame PICOT CHAPDELAINÉ" propriétaire du château à "Monsieur et Dame SEBERT".

Chapelle Saint-Yves des Marais



(voir Sieur de Tournemine, N° 1)

1797

Septembre 1797

L'adjoint de Jean GUERNION, François PELE ne doit pas donner satisfaction puisque l'on choisit pour HILLION un adjoint temporaire : Pierre DE LA NOE. Un jugement du commissaire du Directoire pour ces 2 hommes nous est parvenu. GUERNION Jean : "Honnête homme avec du jugement mais désirant bien que son terme soit fini". DE LA NOE Pierre : dit "très honnête homme".

Novembre 1797 (12 Brumaire An VI)

Au village de ST RENÉ, sur la route de PARIS à BREST, la malle poste était attaquée par des "brigands", tout était pillé, deux des chevaux qui la conduisaient volés. Le courrier de la malle et le postillon allèrent à YFFINIAC faire leur déclaration près du juge de paix... Le lendemain matin, celui-ci se rendait sur les lieux avec la force armée, voir. Les interrogations n'aboutirent pas "on ne savait rien". Le fait devait se renouveler un mois plus tard et sur la même route. Le dénouement de cette affaire eut lieu en Juillet et Août 1799.

7 Décembre 1797 (11 Frimaire An VI)

L'évêque des Côtes du Nord, Monseigneur JACOB, nomme l'ancien curé constitutionnel d'HILLION, Jean-Antoine LE NOUVEL : "Membre du presbytère".



1 7 9 8

11 Janvier 1798 (22 Nivôse An VI)

Ce jour-là parvient à la municipalité la proclamation de traité de paix avec l'Empereur Roi de HONGRIE et de BOHEME ratifié par le corps législatif (CAMPO-FORMIO Septembre 1797)

Les enfants ou les époux mobilisés allaient bientôt rentrer. Mais dans le même temps les citoyens étaient invités à contribuer par des journées de travail ou par argent aux réparations des grandes routes. Il apparait que les souscriptions furent aussi rares que celles demandées en 1794 pour la construction d'un navire de guerre.

21 Janvier 1798 (2 Pluviôse An VI)

L'ardeur révolutionnaire avait besoin de fêtes pour être stimulée, aussi de nombreuses réjouissances étaient organisées.

La première fête républicaine qui fut célébrée au chef lieu de canton : YFFINIAC sera celle "de la juste punition du dernier Roi des français", au cours de laquelle "Le serment de la haine à la royauté y sera renouvelé", par Jean GUERNION l'agent municipal, Claude Brice ALEXANDRE, René CATROS et quatre autres préposés aux douanes, tous en résidence à HILLION.

Au cours de ce même mois, les agents municipaux des 4 communes (YFFINIAC, HILLION, QUESSOY, POMMERET) durent se soucier de ce qu'étaient devenus les arbres de la Liberté. Le silence des délibérations suivantes sur ce point laisse à penser qu'il n'y eut guère d'empressement à s'exécuter.

5 Mars 1798 (15 Ventôse An VI)

Le Directoire accepte le projet d'expédition en EGYPTE.

20 Mars 1798 (30 Ventôse An VI)

Fête de la souveraineté du peuple. Un compte rendu nous révèle les déclarations solennelles des élus, la population, elle, manque d'enthousiasme.

30 Mars 1798 (10 Germinal An VI)

Les élections communales, confirmeront à leur poste : Jean GUERNION (71 suffrages sur 89) et René DE LA NOE (50 suffrages sur 66).

Le commissaire du Directoire donna une nouvelle fois son "avis" sur les autorités du canton.

- Jean GUERNION "assez exact, assez capable mais entaché d'incivisme"
- René DE LA NOE "l'adjoint, moins capable que l'agent, exact et comme l'agent aussi entaché d'incivisme".
- l'agent d'YFFINIAC "homme vil, sans délicatesse, sans patriotisme et sans capacité".

- Son adjoint "plus inapte, plus impudent, et plus anti-révolutionnaire que le précédent".
- le jugement le plus sévère concerne le secrétaire greffier de la municipalité "homme vénal, sans moralité, incapable d'aimer ou de haïr la République, capable de transcrire vaille que vaille, de faire un passe-partout et rien de plus, affichant malgré cela des prétentions".

16-17 Juin 1798

Dans la nuit une cinquantaine de chouans déguisés en républicains tentent en vain de forcer la porte de la prison de PORT BRIEUC pour délivrer LEGRIS-DUVAL (successeur de BOISHARDY), leur chef DUVIQUET est dénoncé, capturé et guillotiné.

Juillet 1798 (10 Thermidor An VI)

A la suite de nouvelles persécutions contre les réfractaires, le séquestre était mis sur les biens du nouveau curé d'HILLION Jean Mathurin LORANT "ex carne et déportable".

Séquestre visent "les meubles du dit LORANT existant dans un appartement dépendant de la Haute Rivière en HILLION".

21 Juillet 1798 (3 Thermidor An VI)

Victoire des Pyramides.

Septembre 1798

Récolte abondante cette année là. Il restait de 12 000 à 15 000 quintaux de la récolte de l'année précédente.

La récolte de l'année est évaluée à 34 000 quintaux, malgré la dernière marée qui a provoqué de grands dégâts (évalués à 100 quintaux), à cela s'ajoutait la stérilité des terres, prévue pour 3 ans.

En 1798, on se maria beaucoup à HILLION (35 Mariages) dus vraisemblablement au retour de nombreux militaires.

Une épidémie fit 35 morts entre le 10 Septembre et le 10 Novembre (sur les 65 décès de l'année).



1 7 9 9

20 Mars 1799 (30 Ventôse An VII)

La fête de la souveraineté du peuple est célébrée pour la dernière fois sans plus d'enthousiasme que l'année précédente "dans le même temple décadaire avec un cérémonial simplifié" "on a chanté des hymnes républicains et on a terminé par un repas vivique".

Avril 1799

Jean GUERNION à la suite des élections communales, reste agent municipal, François FREMIN devient adjoint, mais les électeurs ne se montrèrent pas trop empressés, preuve du désenchantement des citoyens.

8 Avril 1799

A la suite du pillage de la malle poste (2 Novembre 1797); le tribunal du département désignait 20 citoyens d'HILLION parmi des plus fortunés : pour payer une amende.

Jean GUERNION fut autorisé à opposer la commune au dit jugement. Le procès suivit son cours, mais grâce aux changements d'institutions et d'opinions officielles qui allaient survenir, l'affaire fut classée.

24 Juin 1799 (9 Messidor An VII)

Les temps étaient troublés, chaque citoyen devait déclarer les armes et munitions possédées : HILLION déclara 9 fusils.

3 Août 1799 (19 Germinal An VII)

Les colonnes mobiles de PORT BRIEUC doivent comporter des soldats de toutes les communes, aussi, ce jour, on dresse la liste des jeunes gens concernés. Malheureusement l'agent municipal d'HILLION est absent, aussi on reporte au lendemain.

15 jeunes gens sont concernés, mais on fait valoir qu'ils seraient plus utiles à la défense des côtes d'HILLION.

L'administration ne l'entend pas ainsi et renouvelle sa demande en Octobre.

Les jeunes gens resteront à HILLION.

8 Octobre 1799 (16 Vendémiaire An VII)

BONAPARTE débarque à FREJUS.

26 Octobre 1799 (4 Brumaire An VII)

Georges CADOUAL donne l'ordre "d'attaquer partout"

27 Octobre 1799 (5 Brumaire An VII)

Une opération est montée par les chouans pour délivrer de la prison de PORT BRIEUC Madame LE FROTTER et des survivants de la division de BOISHARDY promis à la guillotine. La ville est prise et les prisonniers libérés. Au lever du jour, on décroche.

Madame LE FROTTER et un de ses fils seront tués le lendemain dans un accrochage.

9 Novembre 1799 (18 brumaire An VII)

BONAPARTE renverse le Directoire par un coup d'Etat.

Fin Novembre 1799

Les chouans sont partout. Le 19 ils passent à HILLION et font remettre à Jean GUERNION et son adjoint, deux lettres de menaces consignées dans le registre des délibérations de canton, voici la première :

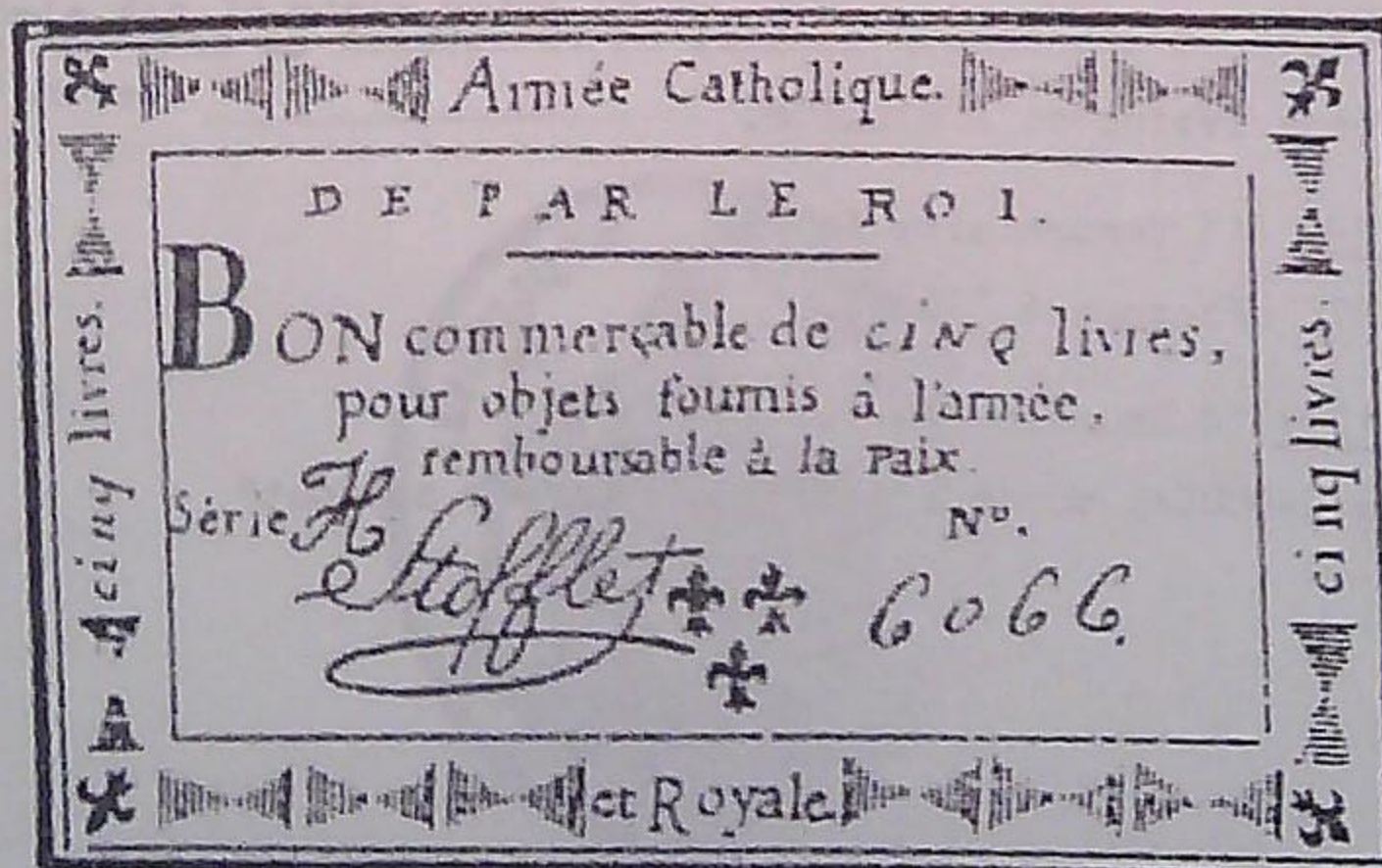
Armée Catholique et royale, Division de ST BRIEUC, Deuxième légion, premier bataillon.

Au nom du Roy

Nous, lieutenant colonel au service de sa majesté Louis Dix-huit, chef de bataillon des armées royalistes, en vertu des ordres à nous donnés par le chef de cette division, défendons au nommé Jean GUERNION, agent au nom de la loi soi disante république de la paroisse d'HILLION de faire à l'avenir aucunes réquisitions de harnais, bled, etc, Ny aucune fonctions pour la république; lui enjoignons de ne se mêler d'aucunes des affaires du gouvernement anarchique ; toutes contraventions à cet ordre l'exposera à être puni de mort conformément aux lois pénales prononcées contre ceux qui désobéissent aux ordres de sa majesté Louis Dix-Huit.

Fait à HILLION, le 19 Novembre 1799, l'an dernier de la soi disante république et la huitième de l'anarchie.

Signé : FORTUNE . Lieutenant colonel chef du premier bataillon



1 8 0 0

Cette dernière année sera rapidement vue, nous en retiendrons seulement un élément marquant "le meurtre de Monsieur MEHEUST".

A la fin de l'année précédente (28 Décembre) la nouvelle constitution arrive à HILLION et on ouvre les registres d'acceptation ou de non acceptation.

En Février, les membres de la municipalité du canton font serment "d'être fidèle à la Constitution".

En Avril, le préfet des Côtes du Nord arrive à ST BRIEUC et le 8 JUIN Jean GUERNION est nommé maire provisoire.

Fin Août il est remplacé par son adjoint François FREMIN.

En Octobre le préfet nomme 10 membres au conseil municipal. Tous ont été membres des municipalités précédentes.

Le 20 Octobre, l'autorisation est donnée aux prêtres exilés à JERSEY de rentrer mais la plupart l'ont déjà fait, dont Monsieur PORET qui meurt en octobre.

Son successeur sera Jean LE CORQUILLE originaire d'HILLION.

L'évènement de cette année 1800 aura lieu en Février.

Monsieur MEHEUST qui était revenu de JERSEY avant le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 Septembre 1797) exerçait son ministère en cachette. Début 1800 il déclarait à ses fidèles "je suis presque le seul prêtre qui vous reste en ce pays et bientôt vous n'en aurez plus". Paroles prémonitoires.

Le 3 Février, se trouvant chez un fermier de MORIEUX, on vint l'avertir qu'une colonne mobile venue de LAMBALLE se rendait vers cet endroit. Il se réfugia au château de la Ville GOURIC et se cache dans une armoire d'attache "les bleus" le cherchant longtemps et finissent par le découvrir.

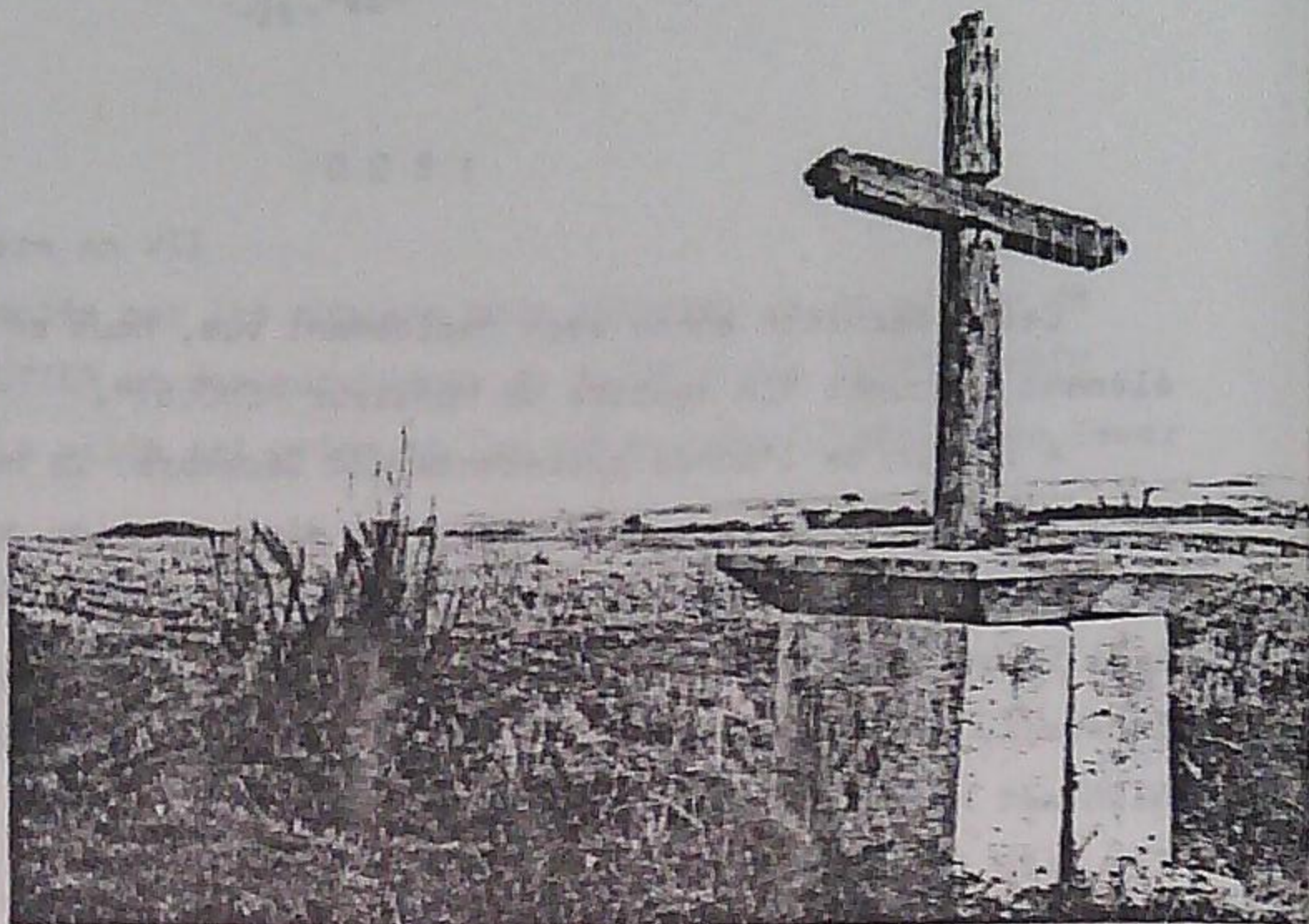
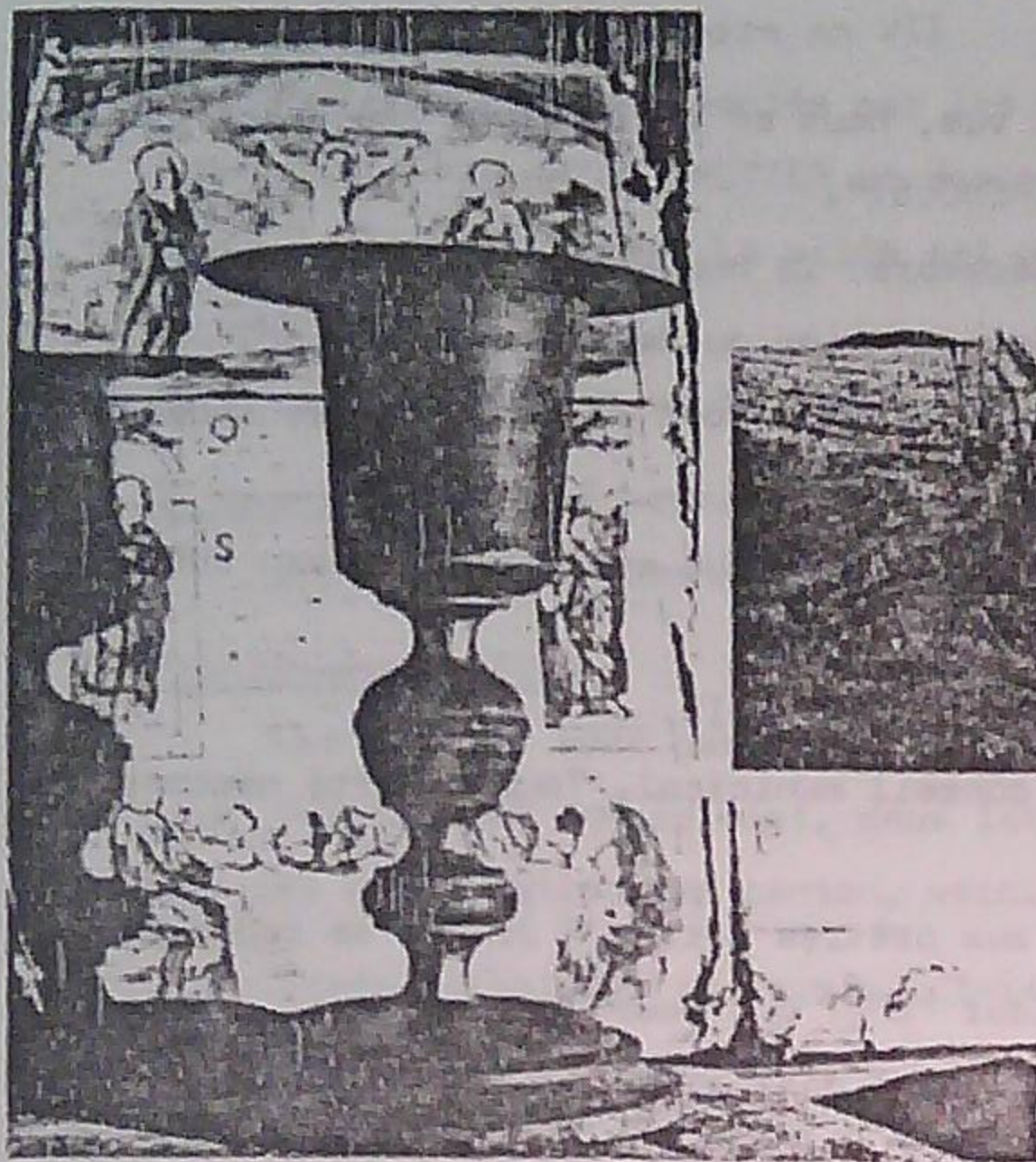
Il est conduit à sa demande vers HILLION, ayant demandé à y mourir. Près de Carsuga, après s'être agenouillé, il est fusillé. Son enterrement fut la première cérémonie publique faite en l'Eglise d'HILLION rendue au culte.

Il fut inhumé dans l'ancien cimetière près de la Sacristie actuelle.

Le registre de décès d'HILLION en fait mention :

- Le 14 Pluviôse (3 Février 1800) l'An VIII de la République Française Une et Indivisible, vers les deux heures de l'après midi dans cette commune a été trouvé Pierre Jean MEHEUST, Prêtre, à la Croix Sourbrais, par une colonne mobile, a été reconnu par François BENOIS et François LEMOINE et François COLLET et plusieurs autres qui ne signe et dont le dit Prêtre Pierre Jean MEHEUST âgé de 41 ans, fils de Etienne MEHEUST et Ygania GUILLEAUME, sont et soussignent la déclaration des témoins qui signe le présent avec nous.

Signé : F. BENOIS, François COLLET, François LEMOINE
Jean GUERNION, agent municipal.



Croix au prêtre ou Croix de Mr. MEHEUST

Objets de culte ayant appartenu à Mr. MEHEUST
et qui servaient à son ministère clandestin.

Régistre de décès d'Hillion (3 Février 1800)

pierre Le quatorze pluviôse. Au huit de la république
 Jean Meheust femme une indivisible vers les deux heures de la pra
 Pierre dont cette commune a été trouvée pierre Jean
 Meheust prêtre à la Croix Jour d'avis sur par une Co
 mouble a été reconnu par François Bernois et Fern
 Lamoine et François Collet et plusieurs autres qui
 signe et dont Le dix pierre Jean Meheust prêtre est
 âgé de cinquante cinq ans fils de feu et de
 et de Yvonne Guillemine sont et épouse souvant
 Lude Claration des témoignes qui signe le prêtre
 a veu mes noms: f. Bernois: François Col
 François Lamoine
 Jean Guemion
 (agent m. e)

Pendant onze années la FRANCE avait vu les modérés et les extrémistes, les intègres et les corrompus, les coups d'Etat, les "Fureurs" diverses.

HILLION, grâce à la souplesse et à la sagesse de ses habitants adopte sans crise ni révolte les exigences nouvelles, mais également sans enthousiasme excessif.

Les dirigeants qui se trouvaient à la tête de la paroisse avant la révolution s'y retrouvent pendant et après, preuve de la confiance de la population.

Au total, le bilan de la révolution à HILLION semble positif : la commune s'est adaptée plutôt que transformée, et au mot de REVOLUTION on peut substituer celui d'EVOLUTION.

Nous espérons que ces quelques pages vous auront intéressé.

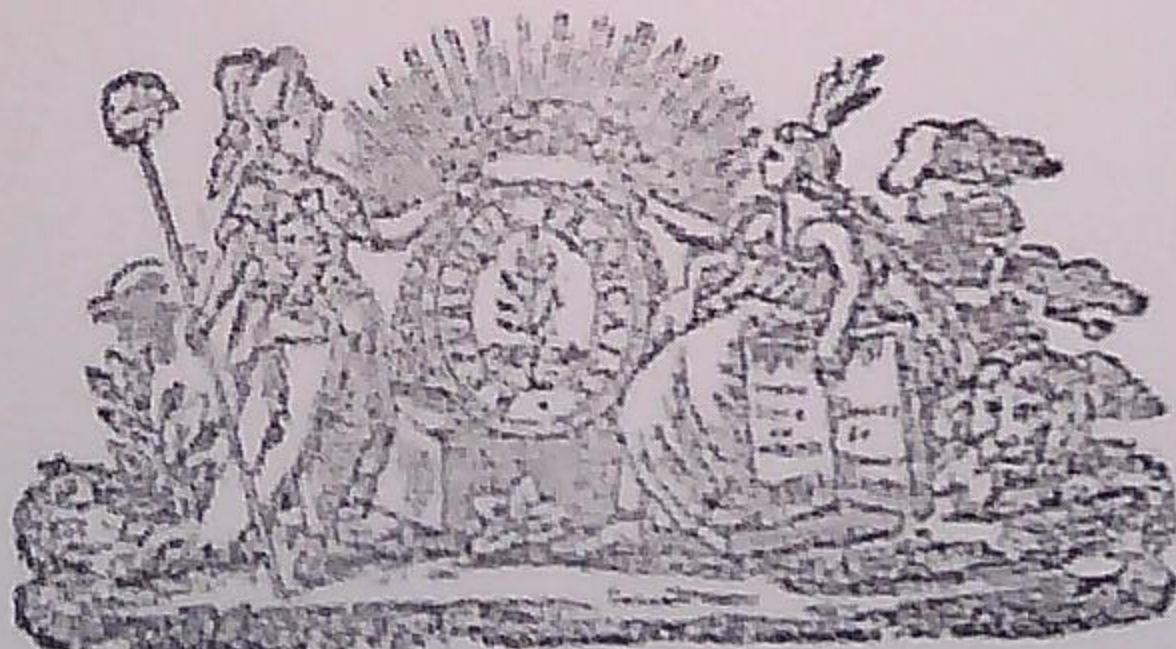
Notre histoire locale n'est pas terminée pour autant.

Afin de répondre au désir de tous ceux qu'elle passionne le N° 4 est déjà en chantier. Il relatara les faits heureux ou malheureux qui sont intervenus entre 1800 et la première guerre mondiale.

Si vous possédez des documents concernant cette période et désirez nous les faire connaître, nous serons heureux d'en prendre connaissance.

Si vous pensez pouvoir amener suggestions, précisions, ou même rectifications, à propos des événements déjà évoqués, nous les acceptons volontiers et elles paraîtront avec vos sources dans le prochain numéro.

D'avance, nous vous en remercions.



EDITEUR

C.G.E.C.

IMPRIMEUR

ECOLE ST JOSEPH HILLION

FINI D'IMPRIMER LE 15 JANVIER 1983

DEPOT LEGAL

1er TRIMESTRE 1983

